

Brochure

MOYENS DE PAIEMENT

applicable en décembre 2025



LISTE INTERBANCAIRE DES
DELAIS ET DES CODES DE
MOTIFS DE REJET, RETOUR ET
AUTRES EXCEPTIONS

« VIREMENTS,
PRELEVEMENTS SEPA, LCR, BOR,
CHEQUES »
VERSION 8.0

BROCHURE RESERVEE EXCLUSIVEMENT A L'USAGE DE LA PROFESSION BANCAIRE



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

LISTE INTERBANCAIRE DES DELAIS ET DES CODES DE MOTIFS DE REJET, RETOUR ET AUTRES EXCEPTIONS

AVIS AU LECTEUR

Cette brochure annule et remplace la brochure Version 7.0 « Liste interbancaire des codes motifs de rejet/retour » de mars 2021.

Elle fournit la liste interbancaire des délais et codes motifs de rejet et/ou retour et de plusieurs exceptions utilisées dans les échanges interbancaires et dont certains sont repris également dans les relevés de compte aux normes CFONB et dans les restitutions clientèles aux formats ISO 20022 publiées par ailleurs par le CFONB. Elle précise aussi la correspondance entre les codes CFONB et les codes ISO utilisés dans les messages au format ISO 20022.

Dans le cadre du projet SEPA, sont intégrées à cette brochure les évolutions apportées aux codes motifs interbancaires définis par le CFONB/GUF pour les versions applicables à compter du 5 octobre 2025 des "schemes" de l'EPC (virement SEPA [cf. [1] et [2]], virement SEPA Instantané [cf. [3] et [4]], prélèvement SEPA Core [cf. [5] et [6]] et prélèvement SEPA interentreprises [cf. [7] et [8]]).

*Il est rappelé que cette brochure, qui est la référence au sein de la profession bancaire, est à son usage exclusif. Elle ne doit donc pas être communiquée, même partiellement, à la clientèle qui dispose d'une brochure spécifiquement conçue à son intention.
Celle-ci est disponible sur le site Internet du CFONB.*

Les délais indiqués dans cette brochure sont des délais interbancaires qui ne sont pas opposables aux clients qui ne peuvent pas s'en prévaloir.

REMARQUES IMPORTANTES

Cette brochure s'adresse exclusivement aux établissements bancaires. Elle intègre les codifications CFONB et ISO 20022 des rejets et des retours liés aux transactions SEPA ainsi que les différents motifs de rejets des autres moyens de paiements.

Les codes motifs de rejets relatifs à la carte bancaire sont traités dans les manuels des systèmes de paiement propres à chaque réseau d'acceptation.

Les rejets sont présentés par famille de services de paiements, avec indication des délais associés.

Cette brochure comprend :

- Les motifs et les délais de rejets relatifs :
 - **Aux virements SEPA classiques et instantanés :**
 - Rejet et retour d'opérations initiales par la banque du bénéficiaire ;
 - Annulation comptable de virements SEPA, dispositif optionnel interbancaire permettant l'annulation comptable de virements SEPA émis par une banque à la suite d'un doublon, une erreur technique ou une fraude.
 - Demande de restitution des fonds à l'initiative de la banque ou du client (Recalls) correspondant à un virement SEPA ou à un virement SEPA instantané émis à la suite d'un doublon, une erreur technique ou une fraude :
 - Demande émise par la banque de l'émetteur ;
 - Réponse positive ou négative émise par la banque du bénéficiaire.
 - Demande de retour de fonds à l'initiative du client (Request for Recall by the Originator RFRO) applicable à un virement SEPA et à un virement SEPA Instantané, émis à la suite d'une erreur de bénéficiaire ou pour une autre raison :
 - Demande émise par la banque de l'émetteur à la demande de ce dernier ;
 - Réponse positive ou négative émise par la banque du bénéficiaire.
 - Demande d'information pour bénéficiaire non crédité (*Claim of non receipt*) :
 - Demande émise par la banque de l'émetteur ;
 - Réponse positive ou négative émise par la banque du bénéficiaire.
 - Demande de rectification de date de valeur (*Claim for value date correction*) :
 - Demande émise par la banque de l'émetteur ;
 - Réponse positive ou négative émise par la banque du bénéficiaire.
 - Aux **virements internationaux** (non SEPA) : les infrastructures de marché des virements internationaux ou non SEPA, des virements urgents et des virements de trésorerie en euros ont migré à ISO 20022 le 20 mars 2023. À cette même date, les échanges de messages en *correspondent banking* (pour les virements non-SEPA) sont entrés dans une période de coexistence entre les formats existants (Swift MT) et ISO 20022. Depuis le 22 novembre 2025, ces échanges se font exclusivement avec les messages ISO 20022.

Les rejets et retours de fonds de virements internationaux ou non SEPA, des virements urgents et des virements de trésorerie reçus en ISO 20022 doivent utiliser les motifs de rejet / retour standardisés définis par ISO 20022 et adaptés à leurs périmètres. Certains de ces motifs sont identiques à ceux du virement SEPA, les autres sont spécifiques aux virements non-SEPA, urgents et de trésorerie.

- Aux **prélèvements SEPA « Core »** et « B2B » ;
- Aux **effets de commerce** et aux **chèques** ;
- Aux **annulations d'images chèques** (transactions nationales en format CFONB), traitées dans une partie spécifique du document.
- Une synthèse des codes utilisés pour l'ensemble des services de paiements disponibles sur les territoires de la République française, de la Principauté de Monaco, des Collectivités du Pacifique (à l'exception du prélèvement SEPA interentreprises pour les Collectivités).
- Un tableau de correspondance entre les motifs ISO et CFONB. Il convient de signaler que certains codes CFONB ne sont pas utilisables dans le cadre des transactions SEPA.

Dans ce document, les notions de « *jours ouvrables* » et « *jours ouvrés* » sont entendues de la manière suivante :

- **Jours ouvrables** : Jours au cours desquels le prestataire de services de paiements exerce une activité permettant d'exécuter une opération de paiement.
- **Jours ouvrés bancaires** :
 - Jours ouvrés Target 2¹ pour les virements de gros montant en euro et les opérations SEPA, à l'exception des virements SEPA instantanés ;
 - Jours d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires pour les chèques et les effets de commerce.

Remarques :

- Lorsqu'une date de règlement a été spécifiée un jour où le système concerné est fermé, ou ouvert aux échanges seulement, la profession reporte le règlement interbancaire au premier jour d'ouverture suivant de ce système, excepté pour le virement SEPA instantané.
- Les jours ouvrés TARGET2, même s'ils sont fériés en France, sont à prendre en compte dans les délais interbancaires de présentation, de rejet des opérations et/ou opérations connexes, y compris pour les chèques circulants.

Par commodité de lecture, les termes anglais ou français pourront être utilisés indifféremment dans ce document.

¹ Le calendrier des jours de fermeture TARGET 2 est diffusé chaque année via une communication CFONB

SOMMAIRE

1	CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX VIREMENTS SEPA ET AUX VIREMENTS SEPA INSTANTANES	8
1.1	CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX REJETS / RETOURS DE VIREMENTS SEPA	8
1.2	CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX CONFIRMATIONS NEGATIVES DE VIREMENT SEPA INSTANTANE.....	12
1.3	CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX RECALLS DE VIREMENTS SEPA ET DE VIREMENTS SEPA INSTANTANES ET AUX REPONSES AUX RECALLS	15
1.3.1	Émission par la banque de l'émetteur d'une demande de restitution des fonds à l'initiative de la banque ou du client (Recall)	15
1.3.2	Réponse positive ou négative émise par la banque du bénéficiaire	16
1.4	CODES MOTIFS CFONB RELATIFS A LA PROCEDURE DE DEMANDE DE RETOUR DE FONDS A L'INITIATIVE DU CLIENT (REQUEST FOR RECALL BY THE ORIGINATOR RFRO) APPLICABLE AUX VIREMENTS SEPA, AUX VIREMENTS SEPA INSTANTANES ET AUX REPONSES AUX RFRO. 18	
1.4.1	Émission par la banque de l'émetteur d'une demande de retour de fonds à l'initiative du client (Request for Recall by the Originator RFRO).....	19
1.4.2	Réponse positive ou négative émise par la banque du bénéficiaire	20
1.5	ANNULATION COMPTABLE DE VIREMENTS SEPA (ACVS)	21
1.5.1	Codes motifs d'émission d'ACVS	22
1.5.2	Codes motifs d'émission de rejets/ retour /remboursement d'ACVS.....	23
1.6	CODES ISO RELATIFS AU INQUIRY SUR VIREMENT SEPA (SCT)	24
2	CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX VIREMENTS INTERNATIONAUX (NON SEPA).....	27
3	PRELEVEMENTS SEPA	32
3.1	CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX PRELEVEMENTS SEPA ET PRELEVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES.....	32
4	EFFETS DE COMMERCE - LETTRE DE CHANGE RELEVE / BILLET A ORDRE RELEVE	39
4.1	CODES MOTIFS SPECIFIQUES AU REJET D'UNE LETTRE DE CHANGE RELEVE (LCR) OU D'UN BILLET A ORDRE RELEVE (BOR) PAR LA BANQUE DU REMETTANT A SON CLIENT	39
4.2	CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX LCR/BOR	40
5	CODES MOTIFS DE REJET RELATIFS AUX CHEQUES	43
6	DOUBLONS D'IMAGE CHEQUE SUR IDENTIFICATION D'OPERATION	49
7	ÉMISSION DES OPERATIONS COMPENSEES A TORT (AOCT) ET DES DEMANDES DE RESTITUTION D'EFFETS (DRE) 50	
7.1	ÉMISSION DES AOCT APPLICABLES AUX REJETS DE LCR/BOR.	50
7.2	ÉMISSION D'UNE DRE.....	50
8	RECAPITULATIF DES CODES CFONB	52
9	TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES MOTIFS ISO ET CFONB	57
9.1	TABEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES OPERATIONS SEPA ET LES VIREMENTS INTERNATIONAUX « NON-SEPA »	57
9.2	TABEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES OPERATIONS NATIONALES	87
10	DOCUMENTS DE REFERENCE ET SITES INTERNET	88

11 GLOSSAIRE90

INTRODUCTION

Afin de faciliter la lecture de cette brochure, une couleur a été attribuée à chaque famille de services de paiements :

Codes motifs ISO
Codes motifs CFONB
Codes motifs CFONB relatifs aux virements SEPA
Codes motifs CFONB relatifs aux confirmations négatives de virements SEPA instantané
Codes motifs CFONB relatifs aux Recalls de virements SEPA et de virements SEPA Instantanés et aux réponses aux Recalls
Codes motifs CFONB relatifs à la procédure de demande de retour de fonds à l'initiative du client
Annulation Comptable de Virements SEPA (ACVS)
Inquiry sur virements SEPA (SCT)
Virements internationaux ou non-SEPA (toutes devises)
Codes motifs CFONB relatifs aux prélèvements SEPA
Codes motifs CFONB relatifs aux prélèvements SEPA et prélèvements SEPA interentreprises.
Codes motifs CFONB relatifs aux effets de commerce/Billet à ordre relevé
Codes motifs de rejet relatifs aux chèques

1 CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX VIREMENTS SEPA ET AUX VIREMENTS SEPA INSTANTANES

Les termes anglais correspondant aux moyens de paiements SEPA sont définis dans les brochures relatives aux virements SEPA.

1.1 CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX REJETS / RETOURS DE VIREMENTS SEPA

Concernant les délais, dans ce qui suit :

- Les délais chiffrés sont toujours les délais maximaux ;
- Le délai du Rejet (*Reject*) s'applique toujours avant règlement ;
- Le délai de Retour (*Return*) s'applique toujours après règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virement SEPA »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA	DELAIS
12	AC01	COORD. BANC. INEXPLOIT.	Les coordonnées bancaires du destinataire (IBAN) ne sont pas reconnues par la banque domiciliataire. S'applique au rejet (<i>Reject</i>) et au retour (<i>Return</i>).	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
14	AC04	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe bancaire. S'applique au retour (<i>Return</i>)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virement SEPA »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA	DELAIS
29	ED05	REGLEMENT IMPOSSIBLE	Le règlement du transfert de crédit SEPA a échoué. (La banque initiatrice ou le CSM doit déclarer une défaillance de règlement). S'applique au Reject	
34	AC06	OPPOSITION SUR COMPTE	Le compte du bénéficiaire est frappé d'opposition ou bloqué. La date d'opposition doit précéder la date de règlement interbancaire de l'opération. S'applique au retour (Return)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
35	MD07	TITULAIRE DECEDE	Titulaire du compte décédé (bénéficiaire) S'applique au retour (Return)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
52	AG02	CODE OPERATION INCORRECT	Le code opération indiqué est incorrect. Le format de fichier est invalide S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virement SEPA »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA	DELAIS
54	BE04	ADRESSE INVALIDE	L'adresse indiquée ne correspond pas à celle du titulaire du compte. S'applique au retour (Return)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
57	FF01	FORMAT INVALIDE	Format de fichier invalide. S'applique au rejet (Reject)	
57	ERIN	FORMAT INVALIDE	L'option "Extended Remittance Information (ERI)" (Référence de remise étendue) n'est pas disponible. S'applique au retour (Return) et au rejet (Reject).	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
58	MS02	SUR ORDRE DU CLIENT (bénéficiaire)	S'applique au retour (Return)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
59	MS03	RAISON NON COMMUNIQUEE	La banque destinataire n'a pas communiqué de raison spécifique. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
60	RC01	CODE BANQUE INCORRECT	Le code BIC de la banque destinataire est inexploitable.	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virement SEPA »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA	DELAIS
			S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return)	
61	TM01	HEURE LIMITE DEPASSEE	Fichier reçu après le cut-off time (heure limite) S'applique au rejet (Reject).	
62	RR01/ RR02/ RR03/ RR04	MOTIF REGLEMENTAIRE	Le rejet/retour est dû à une contrainte réglementaire (ex : une donnée réglementaire est absente) S'applique au rejet (Reject), retour (Return)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
64	AM05	DOUBLON	Opération dupliquée. S'applique au rejet (Reject), retour (Return)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
88	CNOR	BANQUE HORS ECHANGES	Le BIC de la banque du bénéficiaire (CNOR) n'est pas enregistré auprès du système d'échange utilisé pour la transaction. S'applique au rejet (Reject), retour (Return)	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
88	DNOR	BANQUE HORS ECHANGES	Le BIC du donneur d'ordre (DNOR) n'est pas enregistré	

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virement SEPA »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA	DELAIS
			auprès du système d'échange utilisé pour la transaction. S'applique au rejet (Reject).	
99	AG01	OPERATION NON ADMISE	Pour des raisons réglementaires, ce compte n'admet pas les virements SEPA. S'applique au retour (Return).	<u>Retour</u> : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

1.2 CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX CONFIRMATIONS NEGATIVES DE VIREMENT SEPA INSTANTANE

Attention : Pour le virement SEPA instantané, certains codes de rejet revêtent une règle d'utilisation différente de celle du virement SEPA.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virement SEPA instantané »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA INSTANTANES Dans ce qui suit, les codes motifs CFONB liées à un virement SEPA instantané s'appliquent toujours avant règlement et les rejets (Rejects) s'appliquent sans délai.
12	AC01	COORD. BANC. INEXPLOIT.	Les coordonnées bancaires du destinataire (IBAN/BIC) ne sont pas reconnues par la banque domiciliaire.
14	AC04	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virement SEPA instantané »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA INSTANTANES
			Dans ce qui suit, les codes motifs CFONB liées à un virement SEPA instantané s'appliquent toujours avant règlement et les rejets (Rejects) s'appliquent sans délai.
21	AB07	SERVICE INDISPONIBLE	L'un quelconque des intervenants dans la procédure de traitement du virement SEPA instantané n'est pas disponible.
22	AB08	SERVICE INDISPONIBLE	La banque du bénéficiaire n'est pas disponible pour assurer le service (hors ligne).
23	AB09	ERREUR TRAITEMENT	Erreur de traitement de la banque du bénéficiaire
24	AB10	ERREUR TRAITEMENT	Erreur de traitement de la banque intermédiaire (participante au système d'échange temps réel)
25	AG09	PAIEMENT NON RECU	Paieement d'origine non reçu par la banque du bénéficiaire à la suite de la réception d'une demande d'investigation de la banque du donneur d'ordre.
26	AG10	SUSPENSION	L'un quelconque des intervenants est suspendu temporairement du système d'échange temps réel.
27	AG11	SUSPENSION	La banque du bénéficiaire est suspendue temporairement du système d'échange temps réel.
28	AM02	MONTANT NON AUTORISE	Le montant du virement excède le montant autorisé <u>par le système d'échange</u> . L'opération ne peut pas être exécutée.
29	AM23	REGLEMENT IMPOSSIBLE	La banque du donneur d'ordre ne dispose pas momentanément des fonds pour exécuter la transaction.
34	AC06	OPPOSITION SUR COMPTE	Le compte du bénéficiaire est frappé d'opposition ou bloqué. La date d'opposition doit précéder la date de règlement interbancaire de l'opération.
35	MD07	TITULAIRE DECEDE	Titulaire du compte décédé (bénéficiaire).
52	AG02	CODE OPERATION INCORRECT	Le code opération indiqué est incorrect. Le format de fichier est invalide.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virement SEPA instantané »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA INSTANTANES
			Dans ce qui suit, les codes motifs CFONB liées à un virement SEPA instantané s'appliquent toujours avant règlement et les rejets (Rejects) s'appliquent sans délai.
54	BE04	ADRESSE INVALIDE	L'adresse indiquée ne correspond pas à celle du titulaire du compte.
58	MS02	SUR ORDRE DU CLIENT (Bénéficiaire)	Le bénéficiaire ne souhaite pas être crédité du virement SEPA instantané.
59	MS03	RAISON NON COMMUNIQUEE	La banque destinataire n'a pas communiqué de raison spécifique.
60	RC01	CODE BANQUE INCORRECT	Le code BIC de la banque est inexploitable.
61	AB05 AB06 TM01	HEURE LIMITE DEPASSEE	Le délai maximum d'exécution (Time out) constaté par l'un des intervenants est dépassé. L'opération n'a pas pu être traitée dans le délai se rapportant au virement SEPA instantané.
62	RR01 RR02 RR03 RR04	MOTIF REGLEMENTAIRE	Absence du numéro de compte du donneur d'ordre ou de son identification. Absence du nom ou de l'adresse du donneur d'ordre. Absence du nom ou de l'adresse du bénéficiaire. Code rejet dédié en cas d'AML-CFT embargos côté banque du bénéficiaire.
64	AM05	DOUBLON	Opération dupliquée.
88	CNOR DNOR	BANQUE HORS ECHANGES	Le BIC de la banque du bénéficiaire (CNOR) ou du donneur d'ordre (DNOR) n'est pas enregistré auprès du système d'échange utilisé pour la transaction.
99	AG01	OPERATION NON ADMISE	Pour des raisons réglementaires, ce compte n'admet pas les virements SEPA instantanés.
57	FF01	FORMAT INVALIDE	Format de fichier invalide.

1.3 CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX RECALLS DE VIREMENTS SEPA ET DE VIREMENTS SEPA INSTANTANES ET AUX REPONSES AUX RECALLS

Le Recall de virement SEPA ou virement SEPA instantané est une opération par laquelle une banque demande (éventuellement sur ordre motivé – et accepté – de son client) à une autre banque de lui restituer des fonds correspondants à un virement SEPA ou à un virement SEPA instantané émis par erreur.

Par ailleurs, en cas d'absence de réponse de la banque du bénéficiaire à cette demande de retour de fonds initiale, il existe un message de relance normalisé.



La banque qui reçoit la demande de restitution se doit de répondre (positivement ou négativement) à cette demande.

1.3.1 Émission par la banque de l'émetteur d'une demande de restitution des fonds à l'initiative de la banque ou du client (Recall)

Le tableau ci-après concerne le « Recall de Virement SEPA ou de Virement SEPA instantané ».

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AU Recall	DELAIS Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
31	FRAD	PAS D'AUTORISATION	En cas d'émission frauduleuse de virement SEPA / virement S E P A i n s t a n t a n é .	Dans les 13 mois calendaires qui suivent la date de règlement de l'opération d'origine du virement SEPA ou la date d'exécution du virement SEPA instantané.
57	TECH	FORMAT INVALIDE TECH	Virement SEPA / virement SEPA instantané non conforme dû à un problème technique.	Dans les 10 jours ouvrés bancaires qui suivent la date de règlement de l'opération d'origine du virement SEPA ou à la date d'exécution du virement SEPA instantané.
64	DUPL	DOUBLON	Le virement SEPA / virement SEPA instantané est émis en double.	Dans les 10 jours ouvrés bancaires qui suivent la date de règlement de l'opération d'origine du virement SEPA ou à la date d'exécution du virement SEPA instantané.

1.3.2 Réponse positive ou négative émise par la banque du bénéficiaire

Le tableau qui suit concerne les réponses positives ou négatives aux demandes de « Recall de Virement SEPA ou de Virement SEPA instantané »

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX réponses à un Recall	DELAIS Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
14	AC04	CPTÉ SOLDE CLOTURE VIRE	S'applique à la réponse négative à un Recall.	Réponse négative au Recall : Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du Recall de virement SEPA / virement SEPA instantané.
20	AM04	PROVISION INSUFFISANTE	S'applique à la réponse négative à un Recall Absence totale ou partielle de provision, le rejet étant fait pour la totalité du montant.	Réponse négative au Recall : Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du Recall de virement SEPA / virement SEPA instantané.
25	NOOR	PAIEMENT NON RECU	S'applique à la réponse négative à un Recall. L'opération d'origine n'a pas été reçue.	Réponse négative au Recall : Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du Recall de virement SEPA / virement SEPA instantané
31	NOAS	PAS D'AUTORISATION	S'applique à la réponse négative à un Recall. Pas de réponse du bénéficiaire.	Réponse négative à un Recall : Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du Recall de virement SEPA / virement SEPA instantané.
58	CUST	SUR ORDRE DU CLIENT (bénéficiaire)	S'applique à la réponse négative à un Recall. Refus du bénéficiaire.	Réponse négative au Recall : Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du Recall de virement SEPA / virement SEPA instantané.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX réponses à un Recall	DELAI Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
62	LEGL	MOTIF REGLEMENTAIRE	S'applique à la réponse négative à un Recall. Motif réglementaire	Réponse négative au Recall : Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du Recall de virement SEPA / virement SEPA instantané.
65	FOCR	RETOUR SUITE DEMANDE	S'applique à la réponse positive à un Recall.	Réponse positive au Recall : Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du Recall de virement SEPA / virement SEPA instantané.
71	ARDT	RECU A TORT / DEJA REGLE	S'applique à la réponse négative à un Recall. L'opération d'origine n'a pas été reçue ou a déjà été retournée.	Réponse négative au Recall : Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du Recall de virement SEPA / virement SEPA instantané.

1.4 CODES MOTIFS CFONB RELATIFS A LA PROCEDURE DE DEMANDE DE RETOUR DE FONDS A L'INITIATIVE DU CLIENT (REQUEST FOR RECALL BY THE ORIGINATOR RFRO) APPLICABLE AUX VIREMENTS SEPA, AUX VIREMENTS SEPA INSTANTANES ET AUX REPONSES AUX RFRO.

Une demande de retour de fonds, se rapportant à un virement SEPA précédemment émis, pourra être initiée par la banque du donneur d'ordre, sur instruction de son client. Le RFRO vise à obtenir le retour du virement SEPA pour l'un des motifs suivants :

- Coordonnées bancaires incorrectes ;
- Montant contesté ;
- À la demande du donneur d'ordre pour autres raisons.

Par ailleurs, en cas d'absence de réponse de la banque du bénéficiaire à cette demande de retour de fonds initiale, il existe un message de relance normalisé.

Important :

*Les motifs de Recall existants (doublon, technique et fraude)
ne doivent en aucun cas être utilisés dans le cadre de cette procédure de demande de RFRO.*

1.4.1 Émission par la banque de l'émetteur d'une demande de retour de fonds à l'initiative du client (Request for Recall by the Originator RFRO)

Pour rappel : Les motifs de Recall existants (doublon, technique et fraude) ne doivent en aucun cas être utilisés dans le cadre de cette procédure.

La banque du donneur d'ordre devra informer son client donneur d'ordre que le succès de sa demande de retour de fonds n'est pas garanti. En effet, l'acceptation du retour de fonds dépend de l'accord du bénéficiaire².

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Request for Recall by the Originator (RFRO) de Virement SEPA classique ou Virement SEPA Instantané »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AU RFRO	Délais Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
12	AC03	COORD. BANC. INEXPLOIT. (IBAN d'origine erroné)	Le donneur d'ordre a adressé un virement SEPA / virement SEPA instantané sous un mauvais IBAN.	Dans les 13 mois calendaires après la date de règlement de l'opération d'origine
58	CUST	SUR ORDRE DU CLIENT	Sur ordre du client sans raison spécifique.	Dans les 13 mois calendaires après la date de règlement de l'opération d'origine
73	AM09	MONTANT CONTESTE (Montant d'origine erroné)	Le donneur d'ordre a adressé un virement SEPA / virement SEPA instantané sous un mauvais montant.	Dans les 13 mois calendaires après la date de règlement de l'opération d'origine.

² Cet accord est soumis à conditions

1.4.2 Réponse positive ou négative émise par la banque du bénéficiaire

Le tableau suivant concerne le « *Request for Recall by the Originator (RFRO) de Virement SEPA ou de Virement SEPA instantané* ».

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX REPONSES A UN RFRO	Délais Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
14	AC04	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	S'applique à la réponse négative à un RFRO.	Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du RFRO de virement SEPA / virement SEPA instantané.
20	AM04	PROVISION INSUFFISANTE	S'applique à la réponse négative à un RFRO. La provision sur le compte de paiement du bénéficiaire n'est pas suffisante pour payer le montant total de la transaction.	Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du RFRO de virement SEPA / virement SEPA instantané.
25	NOOR	PAIEMENT NON RECU	S'applique à la réponse négative à un RFRO. L'opération d'origine n'a pas été reçue.	Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du RFRO de virement SEPA / virement SEPA instantané.
31	NOAS	PAS D'AUTORISATION	S'applique à la réponse négative à un RFRO. Pas de réponse du bénéficiaire.	Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du RFRO de virement SEPA / virement SEPA instantané.
58	CUST	SUR ORDRE DU BENEFICIAIRE	S'applique à la réponse négative à un RFRO.	Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du RFRO de virement SEPA / virement SEPA instantané.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX REPONSES A UN RFRO	Délais Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
			Refus du bénéficiaire.	
62	LEGL	MOTIF REGLEMENTAIRE	S'applique à la réponse négative à un RFRO.	Dans les 15 jours ouvrés bancaires suivent la date d'échange du RFRO de virement SEPA / virement SEPA instantané.
65	FOCR	RETOUR SUITE DEMANDE	S'applique à la réponse positive à un RFRO. Retour en réponse positive à un RFRO.	Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du RFRO de virement SEPA / virement SEPA instantané.
71	ARDT	RECU A TORT / DEJA REGLE	S'applique à la réponse négative à un RFRO. L'opération d'origine n'a pas été reçue ou a déjà été retournée.	Dans les 15 jours ouvrés bancaires qui suivent la date d'échange du RFRO de virement SEPA / virement SEPA instantané.

1.5 ANNULATION COMPTABLE DE VIREMENTS SEPA (ACVS)

L'Annulation Comptable de Virement SEPA (ACVS) est un dispositif optionnel élaboré par les banques françaises afin de permettre **l'annulation comptable de virements SEPA** (SCT) émis par erreur par une banque. Il ne s'applique pas au virement SEPA instantané (SCT Inst.).

Ce dispositif fait l'objet d'une brochure dédiée qui définit les modalités de fonctionnement de la procédure. Elle a été publiée via le site internet de l'EPC. Il a fait l'objet d'un dépôt d'AOS auprès de l'EPC sous la dénomination anglaise de « **SEPA Credit Transfer Reversal - SCTR** ».

Définition : L'annulation comptable de Virements SEPA est un mécanisme par lequel seule une banque peut récupérer auprès de ses contreparties les fonds correspondant à tout ou partie (selon la ou les applications bancaires à l'origine de l'erreur) d'un lot d'opérations de masse initialement émises et répondant aux critères permettant de les annuler.

Le mécanisme inclut :

- L'opération d'annulation comptable de virement SEPA elle-même, ci-après ACVS.
- L'opération facultative de « rejet d'ACVS » (*payment status report*) par la banque du bénéficiaire, avant règlement.
- L'opération de « retour d'ACVS » (*Return*) à l'initiative de la banque bénéficiaire, après règlement.
- L'opération de « remboursement d'ACVS » (*Refund*) à la demande du client débité de l'ACVS, après règlement.

Nota Bene : l'ACVS se distingue de la procédure de Recall.

Le Recall de virement SEPA est une opération par laquelle une banque demande à une autre banque de lui restituer les fonds correspondants à un virement SEPA émis par erreur. C'est une demande toujours émise par et sous la responsabilité de la banque mais qui peut résulter d'une demande du client. La banque qui reçoit le message de Recall se doit de répondre, positivement ou négativement, à la demande de la banque émettrice du message.

Pour de plus amples explications, il convient de se reporter à la documentation du CFONB (voir les documents [9] et [10]).

1.5.1 Codes motifs d'émission d'ACVS

Code motif ISO d'annulation	Code CFONB	Nom ISO	Motif
AM05	64	Duplication	Émission en double de Virement SEPA
AC03	12	InvalidCreditorAccountNumber	L'IBAN du bénéficiaire est incorrect dans le Virement SEPA
RC07	60	InvalidCreditorBICIdentifier	Le BIC de la banque du bénéficiaire est incorrect dans le Virement SEPA
AM09	73	WrongAmount	Montant erroné dans le Virement SEPA

1.5.2 Codes motifs d'émission de rejets/ retour /remboursement d'ACVS

Les messages d'annulation de virement SEPA peuvent faire l'objet de rejet avant règlement ou bien de retour après règlement.

1.5.2.1 Codes Motifs de Rejet et Retour d'ACVS

Code motif ISO de rejet/retour	Code CFONB	Nom ISO	Motif
AC01	12	IncorrectAccountNumber	IBAN invalide dans l'ACVS
AC04	14	ClosedAccountNumber	Compte clôturé
AC06	34	BlockedAccount	Compte bloqué
AM04	20	InsufficientFunds	Provision insuffisante sur le compte
AM05	64	Duplication	ACVS dupliquée
ARDT	71	AlreadyReturnedTransaction	Opération déjà retournée / rejetée
CUST	58	CustomerDecision	Refus du bénéficiaire
MD07	35	EndCustomerDeceased	Titulaire décédé
RR04	62	RegulatoryReason	Raison réglementaire
NOAS	31	NoAnswerFromCustomer	Absence de réponse du bénéficiaire
NOOR	25	NoOriginalTransactionReceived	SCT d'origine non reçu
RC07	60	InvalidCreditorBICIdentifier	Le BIC de la banque du bénéficiaire est faux dans l'ACVS

1.5.2.2 Codes Motifs de remboursement d'ACVS

Code ISO de rejet/retour	Code CFONB	Nom ISO	Motif
ARDT	71	AlreadyReturnedTransaction	Opération déjà retournée / rejetée
NOOR	25	NoOriginalTransactionReceived	SCT d'origine non reçu
MD06	80	RefundRequestByEndCustomer	Transaction non autorisée par le destinataire de l'ACVS

1.6 CODES ISO RELATIFS AU INQUIRY SUR VIREMENT SEPA (SCT)

La procédure de renseignements et ou de correction (*Inquiry*) peut être initiée par un participant au Schéma pour demander des informations, des éclaircissements ou une correction sur un virement émis conformément à une demande formulée par son client (donneur d'ordre du virement initial). L'hypothèse implicite est que le bénéficiaire présumé a informé préalablement le donneur d'ordre de la mauvaise exécution de l'instruction de virement.

Le processus d'Inquiry s'applique aux cas de figures suivants :

- Demande d'information émise par la banque du donneur d'ordre pour motif « bénéficiaire non crédité » (Claim of non receipt) : réponse positive ou négative de la banque du bénéficiaire ;
- Demande de rectification de date de valeur émise par la banque du donneur d'ordre (Claim for value date correction) : réponse positive ou négative de la banque du bénéficiaire.

Par ailleurs, en cas d'absence de réponse de la banque du bénéficiaire à cette demande d'information ou de rectification, il existe un message de relance normalisé.

Dans le cadre de cette procédure, la restitution clientèle n'étant pas comptable, il n'y aura pas de correspondance avec des codes CFONB.

Code motif ISO	Nom ISO	Motif	Délais Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
ACNR	Accepted Claim Non-Receipt (Virement déjà crédité)	Réponse positive : la banque du bénéficiaire confirme avoir crédité l'opération SCT initiale sur l'IBAN du bénéficiaire.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.
ACVA	Accepted Value Date Adjustment (Correction date de valeur acceptée)	Réponse positive : la banque du bénéficiaire accepte de corriger la date de valeur actuellement appliquée à la transaction SCT et demande une compensation d'intérêts à la banque du donneur d'ordre avant qu'elle n'exécute cette correction.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.

Code motif ISO	Nom ISO	Motif	Délais Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
ARDT	The Transaction Has Already Been Returned (L'opération a déjà été retournée)	Réponse négative : le virement initial a été reçu par la banque du bénéficiaire mais il a été retourné par celle-ci.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.
ARJT	Already Rejected Transaction (L'opération a déjà été rejetée)	Réponse négative : le virement initial a été reçu par la banque du bénéficiaire mais il a été rejeté par celle-ci.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.
CVAA	Correct Value Date Already Applied (Bonne date de valeur déjà appliquée)	Réponse négative : la banque du bénéficiaire rejette la demande de correction de la date de valeur actuellement appliquée à la transaction SCT.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.
MODI	Modified As Per Request (Correction opérée)	Réponse positive : la banque du bénéficiaire procède à la correction de la date de valeur demandée.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry. Ce délai s'entend sur la première réponse.
NOOR	No Original Transaction Received (Paiement non reçu)	Réponse négative : le virement n'a jamais été reçu.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.
RJNR	Rejected Claim Non-Receipt (Réclamation rejetée - pour divers motifs)	Réponse négative : la banque du bénéficiaire indique une raison plus précise pour rejeter la réclamation. Un des codes suivants doit être fourni : NOOR, RNPR, ARJT, ARDT ou RR04.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.

Code motif ISO	Nom ISO	Motif	Délais Dans ce qui suit, les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
RJVA	Rejected Value Date Adjustment (Correction date de valeur refusée)	Réponse négative : la banque du bénéficiaire rejette la demande de correction de la date de valeur actuellement appliquée de la transaction SCT.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.
RNPR	Original Transaction Received but Not Processable (Païement reçu mais non exploitable)	Réponse négative : le virement a été reçu mais non comptabilisé sur le compte du bénéficiaire.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.
RR04	Regulatory Reason (Motif réglementaire)	Réponse négative : le virement a été reçu mais non comptabilisé sur le compte du bénéficiaire pour une raison d'ordre réglementaire.	10 jours ouvrés bancaires pour répondre à une demande d'inquiry.

2 CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX VIREMENTS INTERNATIONAUX (NON SEPA)

Dans ce qui suit, les codes motifs CFONB de rejet / retour sont utilisables aussi bien pour des rejets avant règlement que des retours après règlement.

En effet, en correspondent banking, pour les messages en série échangés hors infrastructure de marché, il y a deux possibilités :

1. Le règlement peut être effectué par le Debtor Agent ou un Intermédiaire qui crédite le compte loro de son correspondant (il indique dans le message – dans Group Header / Settlement Information / Settlement Method – le code INGA (Instructing Agent) ;
2. Le règlement peut être laissé à l'intermédiaire ou le Creditor Agent, dans ce cas l'émetteur du message indique (dans Settlement Method) le code INDA – Instructed Agent.

Dans le cas n°1 : le récepteur du message (Instructed Agent) a reçu les fonds sur un compte ouvert à son nom. S'il ne peut pas traiter le message, il doit retourner les fonds et émettre un pacs.004.

Dans le cas n°2 : si le récepteur du message ne peut pas traiter le message avant sa comptabilisation, il émet un pacs.002. S'il doit retourner les fonds après comptabilisation, il émet un pacs.004

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION
03	DT01	DATE INCOHERENTE InvalidDate	Date non valide (p. ex., date de règlement erronée ou manquante).
	DT04	FutureDateNotSupported	Date future non prise en charge (par exemple 30/02/99).
12	AC01	COORD. BANC. INEXPLOIT. IncorrectAccountNumber	Le format du numéro de compte est invalide ou le numéro de compte est manquant.
	AC02	InvalidDebtorAccountNumber	Le numéro de compte du payeur est invalide ou manquant.
	AC13	InvalidDebtorAccountType	Le type de compte du payeur est invalide ou manquant.
	BE16	InvalidDebtorIdentificationCode	L'identifiant du débiteur ou du débiteur final est manquante ou invalide.
	BE17	InvalidCreditorIdentificationCode	L'identifiant du bénéficiaire ou du bénéficiaire final est manquante ou invalide.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION
14	AC04 AC07	CPTÉ SOLDE CLOTURE VIRE ClosedAccountNumber ClosedCreditorAccountNumber	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré.
16	BE01	DESTINATAIRE NON RECONNU InconsistenWithEndCustomer	Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires.
18	BE05	EMETTEUR NON RECONNU UnrecognisedInitiatingParty	Émetteur non précisé ou non identifiable ou non reconnu par le client final.
28	AM02	MONTANT NON AUTORISE NotAllowedAmount	Le montant du virement excède le montant autorisé. L'opération ne peut pas être exécutée.
29	AGNT AM03 AM06 CURR ED05 RR11 RR12 RUTA	REGLEMENT IMPOSSIBLE IncorrectAgent NotAllowedCurrency TooLowAmount IncorrectCurrency SettlementFailed InvalidDebtorAgentServiceID InvalidPartyID ReturnUponUnableToApply	Le chemin de règlement est incorrect. Le paiement ne peut être traité dans la devise dans laquelle il est libellé. Le montant du paiement est inférieur au minimum convenu. La devise du paiement est incorrecte. Le règlement de la transaction a échoué. Le code service est invalide ou absent. Un code ou identifiant requis localement / pour un type de paiement est absent ou invalide. Retour à la suite d'une réclamation sans issue.
31	NOAS	PAS D'AUTORISATION NoAnswerFromCustomer	Pas de réponse du bénéficiaire
34	AC06	OPPOSITION SUR COMPTE BlockedAccount	Le compte est bloqué à la suite d'une décision Judiciaire (dépôt de bilan), d'une saisie arrêt ou d'un avis à tiers détenteur ou de décisions d'embargo.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION
35	MD07	TITULAIRE DECEDE EndCustomerDeceased	Titulaire décédé.
54	BE04 BE07 BE10 BE11	ADRESSE INVALIDE MissingCreditorAddress MissingDebtorAddress InvalidDebtorCountry InvalidCreditorCountry	L'adresse du bénéficiaire est invalide ou manquante alors qu'elle est requise. L'adresse du donneur d'ordre est invalide ou manquante alors qu'elle est requise. Le code pays du donneur d'ordre est invalide ou manquant. Le code pays du bénéficiaire est invalide ou manquant.
57	ERIN FF03 FF04 FF05 FF06 FF07 RF01 RR07 RR08 RR09	FORMAT INVALIDE ERIOptionNotSupported InvalidPaymentTypeInfoInformation InvalidServiceLevelCode InvalidLocalInstrumentCode InvalidCategoryPurposeCode InvalidPurpose NotUniqueTransactionReference RemittanceInformationInvalid RemittanceInformationTruncated InvalidStructuredCreditorReference	Le service optionnel « Extended Remittance Information » n'est pas accepté. Le format de fichier est invalide (donnée <i>Payment Type Information</i>). Le format de fichier est invalide (donnée <i>Service Level</i>). Le format de fichier est invalide (donnée <i>Local Instrument</i>). Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli (donnée <i>Category Purpose</i>). Il y a une erreur de syntaxe (donnée <i>Purpose</i>). Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis.
58	CUST MS02	SUR ORDRE DU CLIENT RequestedByCustomer NotSpecifiedReasonCustomer Generated	Le donneur d'ordre a demandé l'annulation du paiement. Rejeté / retourné pour une raison non précisée par le bénéficiaire.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION
59	MS03	RAISON NON COMMUNIQUEE NotSpecifiedReasonAgentGenerated	Un des acteurs de la chaîne de paiement a rejeté / retourné le paiement sans préciser la raison.
60	RC01 RC03 RC04 RC08 RC11	CODE BANQUE INCORRECT BankIdentifierIncorrect InvalidDebtorBankIdentifier InvalidCreditorBankIdentifier InvalidClearingSystemMemberIdentifier InvalidIntermediaryAgent	Un des identifiants bancaires des acteurs de la chaîne de paiement est incorrect. Le format d'un des identifiants bancaires est invalide ou manquant. L'identifiant de la banque du donneur d'ordre est invalide ou manquant. L'identifiant de la banque du bénéficiaire est invalide ou manquant. L'identifiant du système d'échange est invalide. Un intermédiaire est invalide ou absent.
61	TM01	HEURE LIMITE DEPASSEE Invalid Cut off time	L'opération a été reçue après l'heure limite de traitement convenu.
62	AM07 NOCM RR01 RR02 RR03 RR04 RR05 RR06	MOTIF REGLEMENTAIRE BlockedAmount NotCompliantGeneric Missing Debtor Account or Identification Missing Debtor Name or Address Missing Creditor Name or Address Regulatory Reason RegulatoryInformationInvalid TaxInformationInvalid	Montant du virement bloqué par les autorités. Le compte du client n'est pas conforme aux exigences réglementaires. L'identifiant ou les informations requises sont manquants ou insuffisants. Absence du nom ou de l'adresse du donneur d'ordre. Absence du nom ou de l'adresse du bénéficiaire. Code rejet dédié en cas d'AML-CFT embargos côté banque du bénéficiaire. Les informations réglementaires sont incomplètes ou invalides. Les informations fiscales sont incomplètes ou invalides.
64	AM05 DUPL	DOUBLON Duplication DuplicatePayment	Opération dupliquée.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION
65	FOCR	RETOUR SUITE DEMANDE FollowingCancellationRequest	Retour à la suite d'une demande d'annulation.
71	UPAY	RECU A TORT UnduePayment	Le paiement n'est pas justifié.
73	AM09	MONTANT CONTESTE WrongAmount	Le montant reçu n'est pas le montant convenu ou prévu.
88	CNOR	BANQUE HORS ECHANGES Creditor bank is not registered	Le BIC de la banque du bénéficiaire n'est pas enregistré auprès du système d'échange utilisé pour la transaction.
97	FR01	FRAUDE Fraud	Retour par suite d'une fraude
99	AG01	OPERATION NON ADMISE TransactionForbidden	Opération interdite sur ce type de compte

3 PRELEVEMENTS SEPA

Les termes anglais correspondant aux moyens de paiements SEPA sont définis dans les brochures relatives aux prélèvements SEPA.

3.1 CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX PRELEVEMENTS SEPA ET PRELEVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES

Dans le tableau suit :

- Les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux.
- Pour les prélèvements SEPA :
 - Rejet (Reject) s'applique toujours avant règlement ;
 - Refus (Refusal) s'applique avant règlement ;
 - Retour (Return) s'applique toujours après règlement ;
 - Reversement (Reversal) s'applique toujours après règlement ;
 - Remboursement (Refund) s'applique toujours après règlement.
- Les règles numérotées « ③ » s'appliquent uniquement aux prélèvements SEPA classiques (SDD Core) ;
- Les règles numérotées « ④ » concernent seulement les prélèvements SEPA interentreprises (SDD B2B).

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ SDD Core	④ SDD B2B	REGLES D'UTILISATION	DELAIS
12	AC01	COORD. BANC. INEXPLOIT.	X	X	③ ④ Les coordonnées du débiteur BIC/IBAN ne sont pas reconnues par la banque domiciliaire. ③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ SDD Core	④ SDD B2B	REGLES D'UTILISATION	DELAIS
14	AC04	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	X	X	③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
18	BE05	EMETTEUR NON RECONNU	X	X	③ ④ L'Identifiant Créancier SEPA (ICS) est absent ou incohérent (structure de l'ICS par exemple). ③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
20	AM04	PROVISION INSUFFISANTE	X	X	③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
29	ED05	REGLEMENT IMPOSSIBLE	X	X	Le règlement du prélèvement SEPA (SDD ou B2B) a échoué. (La banque initiatrice ou le CSM doit déclarer une défaillance de règlement) ③ ④ S'applique au rejet (Reject).	Avant la date de règlement.
31	MD01	PAS D'AUTORISATION	X	X	③ Le débiteur conteste la transaction pour absence de consentement (mandat inexistant, révoqué ou caduc). S'applique au rejet (Reject), au retour (Return), au	③ Remboursement : Dans les 13 mois calendaires à compter de la date de débit du compte du débiteur, plus le délai de traitement par les banques du débiteur et du créancier, soit 30 jours calendaires maximum après réception de la contestation par la banque du débiteur,

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	3 SDD Core	4 SDD B2B	REGLES D'UTILISATION	DELAIS
					remboursement (Refund) d'une opération non autorisée). ④ Le débiteur conteste la transaction pour absence de consentement (mandat inexistant, révoqué ou caduc). Le compte à débiter est un compte de consommateur. Le prélèvement SEPA interentreprises exclut tout droit à remboursement des transactions autorisées par le débiteur. Par conséquent, il n'existe pas de procédure automatisée de demande de remboursement. Il n'y a donc pas de message de « Refund » pour un prélèvement SEPA interentreprises. ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	auxquels s'ajoute un délai d'échange interbancaire de 4 jours ouvrés bancaires au maximum. Le délai maximum est donc de 13 mois calendaire + 30 jours calendaires + 4 jours ouvrés bancaires. ③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Remboursement : En cas d'accord sur la demande de restitution des fonds entre la banque du débiteur et la banque du créancier, celles-ci conviennent en bilatéral des modalités de remboursement dans les 13 mois calendaires à compter de la date de débit du compte du débiteur, plus 4 jours ouvrés bancaires (délai maximum entre la réception de la contestation du débiteur par sa banque et la transmission de la requête à la banque du créancier) auxquels se rajoute un délai de réponse de la banque du créancier (soit 10 jours ouvrables maximum). À défaut de réponse de la banque du créancier dans les 20 jours ouvrés bancaires qui suivent la date de la contestation du débiteur, ou en cas de désaccord, la banque du débiteur peut entrer en contact avec le CAC (Compliance and Adherence Committee), organe de l'EPC, pour l'instruire du litige. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ SDD Core	④ SDD B2B	REGLES D'UTILISATION	DELAIS
31	AC13	PAS D'AUTORISATION		X	Le compte du débiteur est un compte de consommateur. ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
34	AC06	OPPOSITION SUR COMPTE	X	X	③ ④ Opposition sur compte / compte bloqué / prélèvement SEPA interdit sur ce compte. ③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
35	MD07	TITULAIRE DECEDE	X	X	③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
52	AG02	CODE OPERATION INCORRECT	X	X	Le code opération indiqué est incorrect. La séquence de présentation est incorrecte (par exemple : émission d'un récurrent après un one-off). Le format du fichier est invalide. ③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
57	FF01	FORMAT INVALIDE	X	X	Format de fichier invalide. ③ ④ S'applique au rejet (Reject).	Avant la date de règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ SDD Core	④ SDD B2B	REGLES D'UTILISATION	DELAIS
58	MS02	SUR ORDRE DU CLIENT (débiteur)	X	X	Sur ordre du client / refus du débiteur. ③ ④ S'applique au refus du débiteur avant règlement (Refusal), au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. Reversement : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. Reversement : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
59	MS03	RAISON NON COMMUNIQUEE	X	X	La banque destinataire n'a pas communiqué de raison spécifique. ③ ④ S'applique au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. Reversement : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. Reversement : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
60	RC01	CODE BANQUE INCORRECT	X	X	L'identifiant bancaire (BIC) de la banque destinataire est incorrect ou inexploitable. ③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
62	RR01 RR02 RR03 RR04	MOTIF REGLEMENTAIRE	X	X	Le rejet / retour est dû à une contrainte réglementaire (ex : une donnée réglementaire est absente). ③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ SDD Core	④ SDD B2B	REGLES D'UTILISATION	DELAIS
63	SL01	SERVICE SPECIFIQUE	X	X	Service spécifique fourni par la banque du débiteur. ③ ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
64	AM05	DOUBLON	X	X	Opération dupliquée. ③ ④ S'applique au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal).	③ Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. Reversement : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. ④ Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. Reversement : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
66	MD02	DONNEE MANDAT INCORRECTE	X	X	③ ④ Une ou plusieurs données du mandat sont absentes ou erronées. S'applique au rejet (Reject).	Avant la date de règlement.

Code CFONB	Code ISO	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	3 SDD Core	4 SDD B2B	REGLES D'UTILISATION	DELAIS
80	MD06	CONTESTATION DEBITEUR	X		Contestation par le débiteur d'une transaction autorisée dans les 8 semaines qui suivent le débit : 3 S'applique au remboursement (Refund). 4 La banque du débiteur n'est pas autorisée à émettre ce code motif car le débiteur n'est pas en droit de demander à sa banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises autorisé une fois que le montant est débité de son compte.	3 Remboursement : (code ISO = MD06) dans un délai de 8 semaines à compter de la date de débit du compte du débiteur, auquel s'ajoute un délai d'échange interbancaire de 2 jours ouvrés bancaires. Le délai maximum est donc de : 8 semaines + 2 jours ouvrés bancaires.
88	CNOR DNOR	BANQUE HORS ECHANGES	X	X	3 4 Le BIC de la banque du débiteur (DNOR) ou du créancier (CNOR) n'est pas enregistré auprès du système d'échange utilisé pour la transaction. S'applique au rejet (Reject).	Avant la date de règlement.
99	AG01	OPERATION NON ADMISE	X	X	3 Délais de présentation non admis. 4 Ce compte n'admet pas les prélèvements SEPA en raison de sa nature. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).	3 Retour : 5 jours ouvrés bancaires après la date de règlement. 4 Retour : 3 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

4 EFFETS DE COMMERCE - LETTRE DE CHANGE RELEVÉ / BILLET À ORDRE RELEVÉ

4.1 CODES MOTIFS SPECIFIQUES AU REJET D'UNE LETTRE DE CHANGE RELEVÉ (LCR) OU D'UN BILLET À ORDRE RELEVÉ (BOR) PAR LA BANQUE DU REMETTANT À SON CLIENT

L'utilisation de ces codes est facultative. Avant toute utilisation, la banque devra s'assurer que les logiciels utilisés par ses clients les acceptent.

Code CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION
01	Endos Erroné	Le nom du tireur est absent de la zone C2 de l'enregistrement 07
02	Échéance hors limite	La date d'échéance de l'effet est postérieure au délai de conservation fixé par la banque
03	Date incohérente	La date d'échéance n'appartient pas au calendrier grégorien (par exemple 30/02/99)
04	Réclamation partielle	Le remettant a demandé de présenter l'effet pour un montant inférieur à sa valeur d'origine ; la partie non présentée dans le système d'échanges lui est restituée avec ce motif
05	Réclamation totale	Le remettant a demandé de ne plus présenter l'effet
06	Non-retour d'acceptation	L'effet n'est jamais revenu de l'envoi à l'acceptation

4.2 CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX LCR/BOR

Le tableau suivant concerne les LCR et les BOR.

Code CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION	DELAIS Les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
11	ANNULATION BANCAIRE	Annulation d'une opération compensée à tort à la suite d'un incident technique dans la banque.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	Les coordonnées bancaires du destinataire (code établissement, code guichet ou numéro de compte) ne sont pas reconnues par la banque domiciliaire.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
13	CREANCE NON IDENTIFIABLE	Référence "tiré" absente ou incorrecte sur le document ou l'enregistrement remis par la banque domiciliaire à son client. Ce code fait l'objet d'un suivi statistique de la Banque de France et les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
14	CPTÉ SOLDE CLOTURE VIRE	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe bancaire.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
16	DESTINATAIRE NON RECONNU	Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
18	EMETTEUR NON RECONNU	Émetteur non précisé ou non identifiable.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
19	CREANCE CEDEE A AUTRE BQ	Le tiré a reçu une notification émanant d'une banque différente du banquier présentateur. Ce code fait l'objet d'un suivi statistique de la Banque de France et les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

Code CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION	DELAIS Les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
20	PROVISION INSUFFISANTE	- Compte sans provision. - Paiement partiel à l'initiative de la banque domiciliaire faute de provision suffisante. Un effet payé partiellement ne peut pas faire l'objet d'un autre rejet, sauf accord entre les parties.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
31	PAS D'ORDRE DE PAYER	Pas de réponse du client au relevé d'effets à payer. À n'utiliser qu'en l'absence d'instructions du tiré.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
32	DECISION JUDICIAIRE	Le client tiré a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
34	OPPOSITION SUR COMPTE	Le compte du tiré est frappé d'opposition ou bloqué à la suite d'une saisie attribution, une saisie conservatoire ou un avis à tiers détenteur. La date d'opposition doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
35	TITULAIRE DECEDE	Le client tiré de l'effet est décédé (entrepreneur individuel). La date du décès doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
39	NE PAIE QUE LCRA ou BOR	Le tiré a donné des instructions pour ne payer que les effets qu'il a préalablement acceptés ou des BOR qu'il a émis et la notification de la décision du client doit avoir été portée à la connaissance de la Banque de France préalablement. Les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
70	TIRAGE CONTESTE	Litiges (sauf cas couverts par les motifs 71, 73 et 74). Pas de facture ou facturation contestée, marchandise non conforme ou défectueuse, livraison non reçue, marchandise retournée au fournisseur, etc.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
71	RECU A TORT / DEJA REGLE	Opération déjà réglée par le biais d'un autre moyen de paiement ou opération en double.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

Code CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION	DELAIS Les délais mentionnés sont toujours les délais maximaux
72	CODE ACCEPTATION ERRONE	Présence ou absence d'un code d'acceptation ne correspondant pas à la réalité. Les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
73	MONTANT CONTESTE	Avoir non pris en considération. Montant de l'effet différent de la facturation.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
74	DATE ECHEANCE CONTESTEE	La date d'échéance ne correspond pas à celle qui a été convenue.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
75	DEMANDE DE PROROGATION	Bien que la date d'échéance de l'opération soit bien celle qui a été convenue, le tiré demande un délai supplémentaire.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
76	RECLAMATION TARDIVE	Le tireur a réclamé l'effet après présentation par sa banque. Le tiré utilise ce motif en accord avec le tireur.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
88	BANQUE HORS ECHANGES	La banque qui assurait les échanges ou la banque domiciliaire ne participe plus aux échanges.	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
90	PAIEMENT PARTIEL DU TIRE	Païement partiel résultant d'une contestation entre le tireur et le tiré ne devant pas masquer une insuffisance de provision. Un effet payé partiellement ne peut faire l'objet d'un autre rejet, sauf accord entre les parties.	6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.
99	OPERATION NON ADMISE	Opération ne pouvant être payée sur certaines catégories de comptes (comptes sur livrets, comptes à terme, comptes non professionnels...).	Avant la date de règlement. 6 jours ouvrés bancaires après la date de règlement.

5 CODES MOTIFS DE REJET RELATIFS AUX CHEQUES

Les délais sont calculés à partir la date d'échange de l'opération d'origine.

- Jo = Jour ouvré bancaire par rapport à la date d'échange
- Jc = Jour calendaire (ouvrable) par rapport à la date d'échange

Code	Complément de motif « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités ³	Délai maximal de rejet Indice de circulation 0, 1, 2, 3	Délai maximal de rejet Indice de circulation 4, 5
OPPOSITION SUR CHEQUE				
10	Perte	Le tireur a déclaré la perte à sa banque. La perte est déclarée au FNCI pour les formules vierges ⁴ .	8 Jo	10 Jo
11	Vol	Le tireur a déclaré le vol à sa banque. Le vol est déclaré au FNCI pour les formules vierge ⁴ .	8 Jo	10 Jo
12	Mandat ou délégation non-valide ⁵	Mandataire révoqué qui continue à utiliser les formules de chèques, conjoint sans procuration, absence ou révocation de délégation de signature...	10 Jo	10 Jo
13	Décision judiciaire	Le porteur a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective.	10 Jo	10 Jo

³ Dans le présent tableau, des notes de bas de page indiquent la Communication Adhérents auquel il convient de se référer pour plus de détail.

⁴ Cf. Communication Adhérents CFONB 2005218 du 30/06/2005

⁵ L'ancien libellé « Utilisation frauduleuse » d'une longueur de 23 caractères est remplacé par un nouveau d'une longueur de 31.

Code	Complément de motif « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités ³	Délai maximal de rejet Indice de circulation 0, 1, 2, 3	Délai maximal de rejet Indice de circulation 4, 5
CHEQUE PRESCRIT				
20	Chèque prescrit	Ce motif unique s'applique lorsque le chèque est présenté au-delà d'un an augmenté du délai de présentation à compter de la date de création du chèque ⁴ .	60 Jc	60 Jc
CHEQUE IRRÉGULIER				
30	Absence d'une mention obligatoire	Notamment « absence de signature » ⁴ .	60 Jc	60 Jc
31	Signature non conforme	Signature(s) non conforme(s) au(x) spécimen(s) déposé(s)*. Il n'y a pas eu d'opposition.	60 Jc	60 Jc
32	Insuffisance signature	Manque une ou plusieurs signatures pour que le chèque soit valide ⁴ .	60 Jc	60 Jc
33	Falsification Surcharge	Chèque qui, après avoir été régulièrement émis, est frauduleusement par un tiers ou le bénéficiaire en ce qui concerne une ou plusieurs de ses mentions (montant, nom du bénéficiaire, signature) ⁴ . Il n'y a pas eu d'opposition.	60 Jc	60 Jc
34	Faux chèque	Fraude sur les informations pré marquées du chèque (chèque créé de toute pièce comportant des coordonnées exactes ou erronées). Il n'y a pas eu d'opposition ⁴ .	60 Jc	60 Jc
35	Absence ou irrégularité de l'endos	Totale ou partielle, chèque > € 800 ou faux endos ⁴ .	60 Jc	60 Jc

Code	Complément de motif « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités ³	Délai maximal de rejet Indice de circulation 0, 1, 2, 3	Délai maximal de rejet Indice de circulation 4, 5
COMPTE INDISPONIBLE				
40	Décision judiciaire	Le tireur a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective. Commentaires : dans le cas où il est prouvé que la date d'émission est antérieure à l'ouverture de la procédure collective, le chèque, même présenté postérieurement, pourrait être en principe honoré.	10 Jo	10 Jo
41	Saisie attribution ou conservatoire	Dans le cas où la date de remise à l'encaissement (date à laquelle l'établissement reçoit le chèque pour lequel il a mandat) est antérieure à la signification de l'acte du procès-verbal de saisie par l'huissier à la banque, le chèque même présenté postérieurement pourrait, en principe, être honoré ⁴ .	10 Jo	10 Jo
42	Avis à tiers détenteur	Dans le cas où la date de remise à l'encaissement (date à laquelle l'établissement reçoit le chèque pour lequel il a mandat) est antérieure à la date de réception de l'avis à tiers détenteur par la banque, le chèque, même présenté postérieurement devrait, en principe, être honoré ⁴ .	10 Jo	10 Jo
43	Décès du titulaire	Dans le cas où la date d'émission (date à laquelle le tireur se dessaisit irrévocablement du chèque) est antérieure à la date de décès du titulaire, le chèque même présenté postérieurement devrait, en principe, être honoré ⁴ .	10 Jo	10 Jo
44	Dénonciation de convention de compte collectif	La dénonciation ou le retrait de la convention de compte collectif, ou l'opposition d'un cotitulaire au fonctionnement du compte entraîne un blocage immédiat du compte ⁴ .	10 Jo	10 Jo

Code	Complément de motif « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités ³	Délai maximal de rejet Indice de circulation 0, 1, 2, 3	Délai maximal de rejet Indice de circulation 4, 5
45	Motif réglementaire	Le rejet est dû à une contrainte réglementaire, EMBARGOS / GELS DES AVOIRS / MESURES RESTRICTIVES	60 jc	60 jc
PRESENTATION IRRÉGULIÈRE Ces codes correspondent à des rejets techniques. Échanges exclusivement interbancaires qui ne font pas l'objet de « restitutions clientèles »				
50	Ne concerne pas l'établissement	Il ne peut être généré à partir de l'Image Chèque (IC) reçue que si celle-ci comporte, dans la zone interbancaire de la reproduction de la ligne CMC7, l'identification d'un établissement tiré sans correspondance avec celui qui a été mentionné sur l'IC comme établissement destinataire dans la zone système (système d'échange interbancaire). Si tel n'est pas le cas l'établissement ayant reçu l'IC doit avoir reçu le chèque ou la copie demandée avant de rejeter avec ce motif ⁴ .	10 Jo	10 Jo
51	Circuit d'échange incorrect	Correspond à un chèque ne relevant pas de l'Échange d'Image Chèque (EIC). Ce motif de rejet ne s'applique qu'aux opérations échangées sur CORE ⁴ .	8 Jo	10 Jo
52	Banque hors échange	Correspond à un chèque tiré sur un établissement qui n'est plus admis dans le système d'échange ⁴ .	8 Jo	10 Jo

Code	Complément de motif « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités ³	Délai maximal de rejet Indice de circulation 0, 1, 2, 3	Délai maximal de rejet Indice de circulation 4, 5
53	Vignette ou copie non parvenue	Concerne une IC de chèque circulant pour lequel la vignette n'est pas parvenue dans les délais ou une IC de chèque non circulant pour lequel la copie ou l'original demandé n'a pas été fourni dans les délais ou n'était pas lisible. Si la demande (copie ou original) est justifiée par un contrôle de doublon, l'établissement tiré doit valoriser la zone « code motif de rejet » avec la valeur 5354. Dans les autres cas, cette zone reste valorisée à 5300 ⁶ . Pour les cas particuliers du point de départ du rejet motif 53 ⁴ .	10 Jo.	10 Jo
54	Doublon présumé	Est utilisé soit lorsque deux IC sont décelées comme comportant la même identification opération, soit lorsqu'au vu de l'original reçu ou des copies demandées, il apparaît que deux IC ont été créées pour le même chèque. Dans ce dernier cas, l'établissement tiré doit effectuer un rejet de la dernière IC reçue pour motif « doublon présumé » et valoriser la zone « code motif de rejet » avec la valeur 5454. Cette zone reste valorisée à 5400 pour un rejet pour doublon sur identification opération ⁶ . Pour les cas particuliers du rejet motif 54 ⁴ .	60 Jc	60 Jc

⁶ Cf. Communication Adhérents CFONB 2008011 du 07/01/2008

Code	Complément de motif « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités ³	Délai maximal de rejet Indice de circulation 0, 1, 2, 3	Délai maximal de rejet Indice de circulation 4, 5
55	IC inexploitable	Cas exceptionnels – peuvent avoir comme origine : • Une IC incorrectement constituée par l'établissement remettant, • Une erreur dans la ligne magnétique des chèquiers que l'établissement tiré a distribués à ses clients. Observation : Les règles de rejets automatiques concernant ce motif spécifique sont reprises dans la Communication Adhérents n° 2005218	8 Jo	10 Jo
PROVISION INSUFFISANTE				
60	Chèque impayé pour le montant total	Si le chèque est impayé pour son montant total ⁴ .	8 Jo	10 Jo
61	Paiement partiel	S'il y a un paiement partiel ⁴ .	8 Jo	10 Jo
62	Compte clôturé	Le compte est clôturé ⁴ .	8 Jo	10 Jo

6 DOUBLONS D'IMAGE CHEQUE SUR IDENTIFICATION D'OPERATION

L'émission d'Annulation d'Image Chèque (AIC) doit respecter les délais suivants :

- Au plus tôt le 2^e jour ouvré qui suit la date d'échange (de J-1 à 18h à J 18h) de l'opération émise en double,
- Au plus tard le 9^{ème} jour ouvré qui suit la date d'échange de l'opération émise en double.

Ainsi, l'établissement ne pourra pas émettre d'AOCT pour doublon d'IC sur identification d'opération au-delà de J+9 ouvrés.

La procédure spécifique de traitement des doublons d'IC sur identification d'opération est détaillée dans la Communication Adhérents n° 2005218.

Les rejets doivent être émis dans un délai de deux (2) jours ouvrés après la date d'échange de l'AOCT pour les doublons d'IC sur identification de l'opération, si un Rejet d'Image Chèque (RIC) a été émis à J ou J+1 (J étant la date d'échange de l'IC).

7 ÉMISSION DES OPERATIONS COMPENSEES A TORT (AOCT) ET DES DEMANDES DE RESTITUTION D'EFFETS (DRE)

7.1 ÉMISSION DES AOCT APPLICABLES AUX REJETS DE LCR/BOR.

L'émission de ces AOCT doit respecter les délais suivants :

- Au plus tôt dans la journée ouvrée du système d'échange interbancaire qui suit celle de la présentation des opérations émises à tort. En effet, si les opérations émises à tort et AOCT étaient échangées le même jour, il existerait un risque de rejet des AOCT.
- Au plus tard le 8ème jour ouvré suivant la date de règlement des opérations émises à tort. Passé ce délai de 8 jours ouvrés l'émission tardive d'AOCT est soumise à l'accord des participants directs destinataires des opérations.

7.2 ÉMISSION D'UNE DRE

La Demande de Restitution d'Effet (DRE) est une opération non comptable universellement admise sur le système d'échange interbancaire qui permet de régulariser les débits correspondants aux LCR/BOR à payer présentés à tort en compensation.

La DRE est émise à la suite :

- D'émission en double,
- D'anomalies techniques de la banque,
- D'une demande de la part du remettant.

L'émission de DRE pour un montant partiel est interdite

Dès qu'elle a constaté l'erreur, la banque du remettant présente les DRE correspondantes dans le système d'échange sous le code opération ad-hoc en indiquant le code motif de la demande de restitution. A réception, la banque du tiré procède dans les plus brefs délais au rejet avec le code motif approprié : s'il est souhaitable de reprendre le code indiqué dans la DRE, la banque a toute latitude pour lui en substituer un autre s'il est plus conforme à la réalité du rejet.

Code	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION	DELAI D'EMISSION DE LA DRE / OPERATION INITIALE
11	ANNULATION BANCAIRE	Opération compensée à tort à la suite d'un incident technique.	Dans les meilleurs délais
70	TIRAGE CONTESTE	Litige (sauf cas couvert par les motifs 71, 73 et 74) Pas de facture ou facturation contestée, Marchandise non conforme ou défectueuse, Livraison non reçue, Marchandises retournées au fournisseur, etc.	Dans les meilleurs délais
71	RECU A TORT / DEJA REGLEE	Opération déjà réglée par le biais d'un autre moyen de paiement ou opération reçue à tort et déjà réglée.	Dans les meilleurs délais
73	MONTANT CONTESTE	Avoir non pris en considération. Montant de l'effet différent de la facturation	Dans les meilleurs délais
74	DATE ECHEANCE CONTESTEE	La date d'échéance ne correspond pas à celle qui a été convenue.	Dans les meilleurs délais
75	DEMANDE DE PROROGATION	Bien que la date d'échéance de l'opération soit bien celle qui a été convenue, le tiré demande un délai supplémentaire.	Dans les meilleurs délais
76	RECLAMATION TARDIVE	Le tireur a réclamé l'effet après présentation par sa banque. Le tireur utilise ce motif en accord avec le tireur.	Dans les meilleurs délais

8 RECAPITULATIF DES CODES CFONB

Ce tableau est une synthèse partielle des chapitres précédents. Il permet d'appréhender les motifs de rejet/retour applicables à chaque service de paiement mentionné.

*Libellés spécifiques applicables au chèque

CODE CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement SEPA	Virement SEPA instantané	Demandes de restitution des fonds - Recall virement SEPA	Demandes de restitution des fonds - Recall vir SEPA instantané	Réponse au recall Vir SEPA et vir instantané	Annulations comptables de virements SEPA	Réponse à l' ACVS	Demandes de retour de fonds à l' initiative du client (RFRO)	Réponse au RFRO	Virements international (non SEPA)	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR	Chèque
01	Endos Erroné													X	
02	Échéance hors limite													X	
03	Date incohérente										X			X	
04	Réclamation partielle													X	
05	Réclamation totale													X	
06	Non-retour d'acceptation													X	
10	Perte														X
11	Annulation Bancaire/vol*													X	X
12	Mandat ou délégation non-valide*	X	X				X	X	X		X	X	X	X	X
13	Créance non identifiable / Décision judiciaire*													X	X
14	Cpte Soldé Clôturé Viré	X	X			X		X		X	X	X	X	X	
16	Destinataire non reconnu										X			X	
18	Émetteur non reconnu										X	X	X	X	

CODE CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement SEPA	Virement SEPA instantané	Demandes de restitution des fonds - Recall virement SEPA	Demandes de restitution des fonds - Recall vir SEPA instantané	Réponse au recall Vir SEPA et vir instantané	Annulations comptables de virements SEPA	Réponse à l' ACVS	Demandes de retour de fonds à l' initiative du client (RFRO)	Réponse au RFRO	Virements international (non SEPA)	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR	Chèque
19	Créance cédée à autre bq													X	
20	Provision insuffisante / Chèque prescrit*					X		X		X		X	X	X	X
21	Service indisponible		X												
22	Service indisponible		X												
23	Erreur traitement		X												
24	Erreur traitement		X												
25	Paiement non reçu		X			X		X		X					
26	Suspension		X												
27	Suspension		X												
28	Montant non autorisé		X								X				
29	Règlement impossible	X	X								X	X	X		
30	Absence d'une mention obligatoire														X
31	Pas d'autorisation / Signature non conforme*			X	X	X		X		X	X	X	X	X	X
32	Décision judiciaire / Insuffisance signature*													X	X
33	Falsification surcharge														X
34	Opposition sur compte / Faux chèque*	X	X					X			X	X	X	X	X

CODE CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement SEPA	Virement SEPA instantané	Demandes de restitution des fonds - Recall virement SEPA	Demandes de restitution des fonds - Recall vir SEPA instantané	Réponse au recall Vir SEPA et vir instantané	Annulations comptables de virements SEPA	Réponse à l' ACVS	Demandes de retour de fonds à l' initiative du client (RFRO)	Réponse au RFRO	Virements international (non SEPA)	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR	Chèque
35	Titulaire décédé / Absence ou irrégularité de l'endos*	X	X					X			X	X	X	X	X
39	Ne paie que LCR ou BOR													X	
40	Décision judiciaire														X
41	Saisie attribution ou conservatoire														X
42	Avis à tiers détenteur														X
43	Décès du titulaire														X
44	Dénonciation de convention de compte collectif														X
45	Motif réglementaire														X
50	Ne concerne pas l'établissement														X
51	Circuit d'échange incorrect														X
52	Code opération incorrect / Banque hors échange*	X	X									X	X		X
53	Vignette non parvenue														X
54	Adresse invalide / Doublet présumé*	X	X								X				X
55	IC inexploitable														X
57	Format invalide	X		X	X						X	X	X		

CODE CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement SEPA	Virement SEPA instantané	Demandes de restitution des fonds - Recall virement SEPA	Demandes de restitution des fonds - Recall vir SEPA instantané	Réponse au recall Vir SEPA et vir instantané	Annulations de comptes de virements SEPA	Réponse à l' ACVS	Demandes de retour de fonds à l' initiative du client (RFRO)	Réponse au RFRO	Virements international (non SEPA)	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR	Chèque
58	Sur ordre du client (bénéficiaire)	X	X			X		X	X	X	X	X	X		
59	Raison non communiquée	X	X								X	X	X		
60	Code banque incorrect / Chèque impayé pour le montant total*	X	X				X	X			X	X	X		X
61	Heure limite dépassée / Paiement partiel*	X	X								X				X
62	Motif réglementaire / Compte clôturé*	X	X			X		X		X	X	X	X		X
63	Service spécifique											X	X		
64	Doublon	X	X	X	X		X	X			X	X	X		
65	Retour suite demandée					X				X	X				
66	Donnée mandat incorrecte											X	X		
70	Tirage contesté													X	
71	Reçu à tort / déjà réglé					X		X		X	X			X	
72	Code acceptation erroné													X	
73	Montant contesté						X		X		X			X	
74	Date échéance contestée													X	
75	Demande de prorogation													X	
76	Réclamation tardive													X	

CODE CFONB	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement SEPA	Virement SEPA instantané	Demandes de restitution des fonds - Recall virement SEPA	Demandes de restitution des fonds - Recall vir SEPA instantané	Réponse au recall Vir SEPA et vir instantané	Annulations de comptes de virements SEPA	Réponse à l' ACVS	Demandes de retour de fonds à l' initiative du client (RFRO)	Réponse au RFRO	Virements international (non SEPA)	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR	Chèque
80	Contestation débiteur							X				X			
88	Banque hors échanges	X	X								X	X	X	X	
90	Paiement partiel du titre													X	
97	Fraude										X				
99	Opération non admise	X	X								X	X		X	

9 TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES MOTIFS ISO ET CFONB

Le code motif de rejet des opérations nationales était restitué sur 2 caractères et correspondait au code rejet interbancaire selon la norme définie par le CFONB.

Dans le standard ISO 20022 les codes motifs de rejet/retour sont codifiés sur 4 caractères.

Afin de permettre une évolution sans rupture avec l'existant, une correspondance entre ces deux codifications a été élaborée dans les tableaux qui suivent.

9.1 TABLEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES OPERATIONS SEPA ET LES VIREMENTS INTERNATIONAUX « NON- SEPA »

Cette liste est indiquée à titre informatif, elle ne contient pas l'ensemble des codes ISO mais uniquement ceux utilisés dans le cadre des paiements SEPA. Elle reprend également les cas d'usage décrit dans le guide de convergence de l'utilisation des codes motifs prélèvements SEPA Core (cf. document [11])

Les listes complètes et actualisées des codes possibles (« ExternalReturnReason1Code » et « ExternalStatusReason1Code ») se trouvent sur le site de l'ISO 20022 (voir URL [12]).

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané rejet	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AB05	Timeout Creditor Agent Transaction stopped due to timeout at the Creditor Agent Heure limite dépassée <i>L'opération n'a pas pu être traitée dans le délai se rapportant au SCT Inst.</i>	61			X																	

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AB06	Timeout Instructed Agent <i>Transaction stopped due to timeout at the Instructed Agent</i> Heure limite dépassée <i>Le délai maximum d'exécution (Time out) constaté par l'un des intervenants</i>	61			X																	
AB07	Offline Agent <i>Agent of message is not online. Generic usage if it cannot be determined who exactly is not online</i> Service indisponible <i>L'un quelconque des intervenants dans la procédure de traitement du SCT Inst n'est pas disponible.</i>	21			X																	
AB08	Offline Creditor Agent <i>Creditor Agent is not online</i> Service indisponible <i>La banque du bénéficiaire n'est pas disponible pour assurer le service (hors ligne).</i>	22			X																	
AB09	Error Creditor Agent <i>Transaction stopped due to error at the Creditor Agent</i> Erreur traitement <i>Erreur de traitement de la banque du bénéficiaire</i>	23			X																	

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AB10	Error Instructed Agent <i>Transaction stopped due to error at the Instructed Agent</i> Erreur traitement <i>Erreur de traitement de la banque intermédiaire (participante au système d'échange temps réel)</i>	24			X																	
AC01	IncorrectAccountNumber <i>Account Identifier incorrect</i> Coord. banc. inexploit. <i>Le format de l'IBAN est incorrect.</i> <i>L'IBAN est manquant ou n'existe pas dans les livres de la banque du débiteur</i>	12	X	X	X					X					X	X	X			X	X	
AC02	InvalidDebtorAccountNumber <i>Debtor Account number invalid or missing</i> Coord. banc. inexploit. <i>Le format de l'IBAN est incorrect.</i> <i>L'IBAN est manquant ou n'existe pas dans les livres de la banque du débiteur</i>	12													X							
AC03	Wrong IBAN <i>Wrong unique identifier of the Beneficiary</i> Coord. banc. inexploit. <i>Le donneur d'ordre a adressé un virement SEPA / SCT Inst à un mauvais IBAN</i>	12							X				X									

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AC04	ClosedAccountNumber <i>Account closed</i> Compte soldé clôturé viré / Compte clôturé	14		X	X			X		X				X	X	X	X			X	X	
AC06	BlockedAccount <i>Account blocked (SCT-SDD) / Account blocked for SDD by the debtor</i> Opposition sur compte / Compte bloqué <i>Prélèvement SEPA interdit par le débiteur sur ce compte. Le client a interdit tout prélèvement SEPA au débit de son compte. Le compte est bloqué à la suite d'une décision judiciaire (dépôt de bilan), d'une saisie arrêt, d'un avis à tiers détenteur ou d'une sanction / d'une décision d'embargo.</i>	34		X	X					X					X	X	X			X	X	
AC07	ClosedCreditorAccountNumber Compte soldé clôturé viré / Compte clôturé <i>Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré.</i>	14													X							
AC13	InvalidDebtorAccountType <i>Debtor account is a consumer account - Debtor account type is missing or invalid</i> <i>Le titulaire du compte est un consommateur</i> <i>Le type de compte du débiteur est absent ou invalide</i>	31																		X	X	

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AC13	InvalidDebtorAccountType <i>Debtor account type is missing or invalid</i> <i>Le type de compte du débiteur est absent ou invalide</i>	12													X							
ACNR	Accepted Claim Non-Receipt <i>The Beneficiary Bank confirms to have credited the initial SCT transaction on the IBAN of the Beneficiary.</i> <i>La banque du bénéficiaire confirme avoir crédité l'opération SCT initiale sur l'IBAN du Bénéficiaire.</i>											X										
ACVA	Accepted Value Date Adjustment <i>The Beneficiary Bank Accepts to correct the currently applied value date of the SCT transaction; and Requests an interest compensation from the Originator Bank before it executes this correction.</i> <i>La banque du bénéficiaire accepte de modifier la date de valeur actuelle de la transaction SCT, mais demande une compensation d'intérêts à la banque du donneur d'ordre avant d'effectuer la correction.</i>											X										

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AG01	TransactionForbidden <i>SCT forbidden on this type of account (saving account) SDD forbidden on this account for regulatory reason Transaction forbidden on this type of account</i> Opération non admise <i>Pour des raisons réglementaires, ce compte n'est pas éligible à ce type de transaction / au prélèvement et ne peut pas être mouvementé. Par exemple, il n'est pas possible d'imputer un prélèvement sur les comptes d'épargne, livret A, CIF, CEL, PEL, LDD...</i>	99		X	X										X	X	X			X	X	
AG02	InvalidBankOperationCode <i>Reject (SCT-SDD) / Return (SDD) : Operation code /Transaction code/ sequence type incorrect / Return SCT /SCT Inst</i> Code opération incorrect <i>Le code opération indiqué est incorrect. Le créancier n'a pas respecté le bon séquençement pour la présentation de l'opération, par exemple : Récurrent après un one off</i>	52	X	X	X											X	X			X	X	
AG09	Payment Not Received <i>Original payment never received</i> Païement non reçu <i>Païement d'origine non reçu</i>	25			X																	

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AG10	Agent Suspended <i>Agent of message is suspended from the Real Time Payment system</i> Suspension <i>L'un des acteurs est suspendu du système d'échange temps réel</i>	26			X																	
AG11	Creditor Agent Suspended <i>Creditor Agent of message is suspended from the Real Time Payment system.</i> Suspension <i>La banque du bénéficiaire est suspendue du système d'échange temps réel.</i>	27			X																	
AM02	Not Allowed Amount <i>Amount exceeds the maximum authorised amount</i> Montant non autorisé <i>Le montant du virement excède le montant autorisé. L'opération ne peut pas être exécutée.</i>	28													X							
AGNT	IncorrectAgent <i>Agent in the payment workflow is incorrect</i> Règlement impossible <i>Le chemin de règlement est incorrect.</i>	29													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AM02	NotAllowedAmount <i>Specific transaction/message amount is greater than allowed maximum</i> Montant non autorisé <i>Le montant du virement excède le montant autorisé. L'opération ne peut pas être exécutée.</i>	28													X							
AM03	NotAllowedCurrency <i>Specified message amount is a non processable currency outside of existing agreement</i> Règlement impossible <i>Le paiement ne peut être traité dans la devise dans laquelle il est libellé.</i>	29													X							
AM04	InsufficientFunds <i>Insufficient funds</i> Provision insuffisante. <i>La provision sur le compte de paiement du débiteur n'est pas suffisante pour payer le montant total de la transaction.</i>	20						X		X				X		X	X			X	X	

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AM05	Duplication <i>Duplicate payment (virements) / Duplicate collection (SDD)</i> Doublon <i>La même opération a déjà été traitée par la banque destinataire</i> <i>Opération dupliquée</i>	64	X	X	X				X	X					X	X	X		X	X	X	X
AM06	TooLowAmount <i>Specified transaction amount is less than agreed minimum.</i> Règlement impossible <i>Le montant de la transaction est inférieur au minimum.</i>	29													X							
AM07	BlockedAmount <i>Amount specified in message has been blocked by regulatory authorities</i> Motif réglementaire <i>Le montant du virement a été bloqué par les autorités</i>	62													X							
AM09	Wrong amount <i>Amount received is not the amount agreed or expected</i> Montant contesté <i>Montant du virement erroné</i>	73							X				X		X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
AM23	Amount Exceeds Settlement Limit <i>Transaction amount exceeds settlement limit.</i> <i>Liquidité banque insuffisante</i>	29			X																	
ARDT	AlreadyReturnedTransaction <i>Already returned original SCT (SEPA Credit Transfer).</i> <i>Opération d'origine déjà retournée</i>	71						X		X	X	X		X								
ARJT	Already Rejected Transaction <i>The Beneficiary Bank had not been able to process the initial SCT transaction.</i> <i>Le virement initial a été reçu par la banque du bénéficiaire mais il a été rejeté par celle-ci</i>											X										
BE01	InconsistenWithEndCustomer <i>Identification of end customer is not consistent with associated account number (formerly CreditorConsistency).</i> <i>Destinataire non reconnu</i> <i>Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires.</i>	16													X							
BE04	MissingCreditorAddress <i>Account Address invalid</i> <i>Adresse invalide</i> <i>L'adresse du bénéficiaire est invalide ou manquante alors qu'elle est requise.</i>	54		X	X										X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
BE05	UnrecognisedInitiatingParty <i>Identifier of the creditor incorrect</i> Emetteur non reconnu <i>L'ICS ne figure pas dans la base des références nationales dont il prétend relever (prélèvement). Émetteur non précisé ou non identifiable ou non reconnu par le client final.</i>	18													X	X	X			X	X	
BE07	MissingDebtorAddress <i>Specification of debtor's address, which is required for payment, is missing/not correct.</i> Adresse invalide <i>L'adresse du donneur d'ordre est invalide ou manquante alors qu'elle est requise.</i>	54													X							
BE10	InvalidDebtorCountry <i>Debtor country code is missing or invalid</i> Adresse invalide <i>Le code pays du donneur d'ordre est invalide ou manquant.</i>	54													X							
BE11	InvalidCreditorCountry <i>Creditor country code is missing or invalid</i> Adresse invalide <i>Le code pays du bénéficiaire est invalide ou manquant.</i>	54													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
BE16	InvalidDebtorIdentificationCode Debtor or Ultimate Debtor identification code missing or invalid Coord. banc. inexploit. <i>L'identifiant du débiteur ou de débiteur final est manquante ou invalide.</i>	12													X							
BE17	InvalidCreditorIdentificationCode Creditor or Ultimate Creditor identification code missing or invalid Coord. banc. inexploit. <i>L'identifiant du bénéficiaire ou de bénéficiaire final est manquante ou invalide.</i>	12													X							
CNOR	Creditor bank is not registered Creditor bank is not registered under this BIC in the CSM Banque hors échanges <i>Le BIC de la banque du bénéficiaire n'est pas enregistré auprès du système d'échange utilisé pour la transaction.</i>	88	X		X										X	X				X		
CURR	IncorrectCurrency Currency of the payment is incorrect Règlement impossible <i>La devise du paiement est incorrecte.</i>	29													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
CUST	RequestedByCustomer Cancellation requested by the Debtor Beneficiary's Refusal Sur ordre du client (donneur d'ordre et bénéficiaire) <i>Le donneur d'ordre a demandé l'annulation du paiement.</i>	58						X		X			X	X	X							
CVAA	Correct Value Date Already Applied The Beneficiary Bank rejects the claim to correct the currently applied value date of the SCT transaction <i>La Banque du bénéficiaire rejette la demande de correction de la date de valeur actuellement appliquée de la transaction SCT</i>											X										
DNOR	Debtor bank is not registered Debtor bank is not registered under this BIC in the CSM Banque hors échanges	88	X		X											X				X		
DT01	InvalidDate Invalid date (eg, wrong or missing settlement date) Date incohérente <i>Date non valide (p. ex., date de règlement erronée ou manquante).</i>	03													X							
DT04	FutureDateNotSupported Future date not supported Date incohérente <i>Date future non prise en charge (par exemple 30/02/99).</i>	03													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
DUPL	DuplicatePayment <i>Payment is a duplicate of another payment</i> Doublon <i>Opération dupliquée</i>	64				X	X								X							
ED05	Settlement failed <i>Settlement of the collection failed</i> Règlement impossible <i>Le règlement de la transaction a échoué. Le règlement du SCT/SDD/B2B a échoué. (La banque initiatrice du SCT ou la banque du débiteur ou le CSM doit déclarer une défaillance de règlement)</i>	29	X												X	X				X		
ERIN	ERIOptionNotSupported <i>The Extended Remittance Information (ERI) option is not supported.</i> Format invalide <i>Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli. Il y a une erreur de syntaxe. Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence ou des caractères non admis</i>	57	X	X											X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
FF01	InvalidFileFormat <i>invalid file format</i> Format invalide <i>Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli.</i> <i>Il y a une erreur de syntaxe.</i> <i>Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis.</i>	57	X		X											X				X		
FF03	InvalidPaymentTypeInformation <i>Payment Type Information is missing or invalid. Generic usage if cannot specify Service Level or Local Instrument code</i> Format invalide <i>Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli.</i> <i>Il y a une erreur de syntaxe.</i> <i>Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis.</i>	57													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
FF04	InvalidServiceLevelCode <i>Service Level code is missing or invalid</i> Format invalide <i>Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli.</i> <i>Il y a une erreur de syntaxe</i> <i>Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis</i>	57													X							
FF05	InvalidLocalInstrumentCode <i>Local Instrument code is missing or invalid</i> Format invalide <i>Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli.</i> <i>Il y a une erreur de syntaxe</i> <i>Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis</i>	57													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
FF06	InvalidLocalInstrumentCode <i>Local Instrument code is missing or invalid</i> Format invalide <i>Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli.</i> <i>Il y a une erreur de syntaxe</i> <i>Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis</i>	57													X							
FF07	InvalidPurpose <i>Purpose is missing or invalid</i> Format invalide <i>Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli.</i> <i>Il y a une erreur de syntaxe</i> <i>Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis</i>	57													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
FOCR	FollowingCancellationRequest <i>Positive answer to the recall</i> Return following a cancellation request Retour suite demande <i>Retour en réponse positive à un Recall.</i> <i>Retour à la suite d'une demande d'annulation.</i>	65						X						X	X							
FR01	Fraud <i>Returned as a result of fraud</i> Fraude <i>Retour à la suite d'une fraude</i>	97													X							
FRAD	FraudulentOrigin <i>Cancellation requested following a transaction that was originated fraudulently. Virement d'origine frauduleuse</i>	31				X	X															
LEGL	LegalDecision <i>Legal reasons</i> Motif réglementaire	62						X						X								

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
MD01	NoMandate (SDD) <i>Unable to obtain mandate confirmation from the Debtor (SDD B2B)</i> <i>No valid mandate</i> Pas d'autorisation / Absence de mandat <i>Le mandat n'existe pas, le débiteur n'a pas signé de mandat ou donné son consentement pour être débité par prélèvement SEPA.</i> <i>Remboursement pour transaction non autorisée (jusqu'à 13 mois après la date de débit du compte).</i> <i>Le mandat est annulé ou révoqué.</i> <i>Le mandat est caduc (selon la règle des 36 mois d'inactivité).</i>	31														X	X	X		X	X	

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
MD02	MissingMandatoryInformationInMandat Mandate data missing or incorrect Donnée mandat incorrecte <i>Les données du mandat de l'opération ne sont pas identiques à celles du mandat.</i> <i>Les amendements n'ont pas été communiqués.</i> <i>La date du mandat n'est pas correcte (ex : date postérieure à la date de règlement de l'opération)</i> <i>Les données du mandat reçues ne sont pas cohérentes avec les données reçues pour la même RUM.</i> <i>Les données amendées du mandat ne sont pas reprises dans l'opération suivante.</i> <i>Les données du mandat amendé sont identiques à celles communiquées initialement.</i>	66														X				X		
MD06	RefundRequestByEndCustomer Disputed authorised transaction Contestation débiteur / Contestation d'une opération autorisée <i>Désaccord du débiteur quel que soit le motif.</i> <i>Droit à remboursement du débiteur exprimé dans les 8 semaines de la date de règlement.</i>	80									X							X				

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
MD07	EndCustomerDeceased <i>Beneficiary deceased (SCT/SCT Inst) / Debtor deceased (SDD)</i> Titulaire décédé	35		X	X					X					X	X	X			X	X	
MODI	Modified As Per Request <i>The Beneficiary Bank confirms to have corrected the value date of the booked SCT transaction on the IBAN of the Beneficiary.</i> <i>La Banque du bénéficiaire a procédé à la correction de la date de valeur demandée.</i>											X										
MS02	NotSpecifiedReasonCustomerGenerated <i>By order of the beneficiary (SCT/SCT Inst) / Refusal by debtor (SDD - Reject/Return) / Reason not specified Reason has not been specified by end customer</i> Sur ordre du client bénéficiaire / Refus du débiteur (SDD - Reversal) <i>Refus de payer du débiteur: Demande du débiteur d'interdire tout prélèvement SEPA correspondant à un couple d'ICS/RUM donné (mise en place d'une opposition par le débiteur).</i> <i>Rejeté / retourné pour une raison non précisée par le bénéficiaire.</i>	58		X	X										X	X	X		X	X	X	X

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
MS03	NotSpecifiedReasonAgentGenerated <i>Reason not specified</i> Raison non communiquée par la banque destinataire <i>Un des acteurs de la chaîne de paiement a rejeté / retourné le paiement sans préciser la raison.</i>	59	X	X	X										X	X	X		X	X	X	X
NOAS	NoAnswerFromCustomer <i>No response from beneficiary</i> Pas d'autorisation <i>Pas de réponse du bénéficiaire</i>	31						X		X				X	X							
NOCM	Not compliant (more generic) <i>Customer account is not compliant with regulatory requirements, for example FICA (in South Africa) or any other regulatory requirements which render an account inactive for certain processing.</i> Motif réglementaire <i>Le compte du client n'est pas conforme aux exigences réglementaires.</i>	62													X							
NOOR	NoOriginalTransactionReceived <i>Original credit transfer never received</i> Païement non reçu <i>Reçu à tort car opération d'origine non reçue</i>	25						X		X	X	X		X								

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
RC01	BankIdentifierIncorrect <i>Bank identifier incorrect (i.e invalid BIC)</i> Code banque incorrect <i>Identifiant bancaire de la banque destinataire est incorrect</i> <i>Le BIC du débiteur n'est pas correct, soit pour une raison liée au format, soit parce qu'il n'est pas valide (faux). Un des identifiants bancaires des acteurs de la chaîne de paiement est incorrect.</i>	60	X	X	X										X	X	X			X	X	
RC03	InvalidDebtorBankIdentifier <i>Debtor bank identifier is invalid or missing</i> Code banque incorrect <i>L'identifiant de la banque du donneur d'ordre est invalide ou manquant.</i>	60													X							
RC04	InvalidCreditorBankIdentifier <i>Creditor bank identifier is invalid or missing</i> Code banque incorrect <i>L'identifiant de la banque du bénéficiaire est invalide ou manquant.</i>	60													X							
RC07	InvalidCreditorBICIdentifier <i>Incorrect BIC of the beneficiary bank</i> <i>Le BIC de la banque du bénéficiaire est faux dans l'ACVS.</i>	60							X	X												

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
RC08	InvalidClearingSystemMemberIdentifier ClearingSystemMemberIdentifier is invalid or missing. Generic usage if cannot specify between debit or credit account Code banque incorrect Le format d'un des identifiants bancaires est invalide ou manquant.	60													X							
RC11	InvalidIntermediaryAgent Intermediary Agent is invalid or missing Code banque incorrect Un des identifiants bancaires des acteurs de la chaîne de paiement est incorrect. Le format d'un des identifiants bancaires est invalide ou manquant.	60													X							
RF01	NotUniqueTransactionReference Transaction reference is not unique within the message Format invalide Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis.	57													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
RJNR	Rejected Claim Non-Receipt <i>The Beneficiary Bank states a more precise reason for rejecting the SCT inquiry. One of the following codes must be provided: NOOR, RNPR, ARJT, ARDT or RR04.</i> <i>La Banque du bénéficiaire indique une raison plus précise pour rejeter l'enquête SCT. Un des codes suivants doit être fourni : NOOR, RNPR, ARJT, ARDT ou RR04.</i>											X										
RJVA	Rejected Value Date Adjustment <i>The Beneficiary Bank rejects the claim to correct the currently applied value date of the SCT transaction.</i> <i>La Banque du bénéficiaire rejette la demande de correction de la date de valeur actuellement appliquée de la transaction SCT.</i>											X										
RNPR	Original Transaction Received but Not Processable <i>The Beneficiary Bank is not able to process the SCT transaction at this point in time.</i> <i>Le virement a été reçu mais non comptabilisé sur le compte du bénéficiaire</i>											X										

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
RR01	MissingDebtorAccountorIdentification <i>Specification of the debtor's account or unique identification needed for reasons of regulatory requirements is insufficient or missing .</i> Motif réglementaire <i>Absence du numéro de compte du donneur d'ordre / du débiteur ou de son identification</i> <i>L'identifiant ou les informations requises sont manquants ou insuffisants.</i>	62	X	X	X										X	X	X			X	X	
RR02	MissingDebtorNameorAddress <i>Specification of the debtor's name and/or address needed for regulatory requirements is insufficient or missing</i> Motif réglementaire <i>Absence du nom ou de l'adresse du donneur d'ordre / débiteur.</i>	62	X	X	X										X	X	X			X	X	
RR03	MissingCreditorNameorAddress <i>Specification of the creditor's name and/or address needed for regulatory requirements is insufficient or missing.</i> Motif réglementaire <i>Absence du nom du créancier. L'adresse est optionnelle. Absence du nom ou adresse du bénéficiaire.</i>	62	X	X	X										X	X	X			X	X	

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
RR04	RegulatoryReason <i>Regulatory Reason</i> Motif réglementaire <i>Code rejet dédié en cas d'AML-CFT embargos côté banque du bénéficiaire.</i>	62	X	X	X					X		X			X	X	X			X	X	
RR05	RegulatoryInformationInvalid <i>Regulatory or Central Bank Reporting information missing, incomplete or invalid.</i> Motif réglementaire <i>Les informations réglementaires sont incomplètes ou invalides.</i>	62													X							
RR06	TaxInformationInvalid <i>Tax information missing, incomplete or invalid.</i> Motif réglementaire <i>Les informations fiscales sont incomplètes ou invalides.</i>	62													X							
RR07	RemittanceInformationInvalid <i>Remittance information structure does not comply with rules for payment type.</i> Format invalide <i>Le format de fichier est invalide.</i>	57													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
RR08	RemittanceInformationTruncated Remittance information truncated to comply with rules for payment type. Format invalide <i>Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli.</i>	57													X							
RR09	InvalidStructuredCreditorReference Structured creditor reference invalid or missing. Format invalide <i>Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis.</i>	57													X							
RR11	InvalidDebtorAgentServiceID Invalid or missing identification of a bank proprietary service. Règlement impossible <i>Le code service est invalide ou absent.</i>	29													X							
RR12	InvalidPartyID Invalid or missing identification required within a particular country or payment type. Règlement impossible <i>Un code ou identifiant requis localement / pour un type de paiement est absent ou invalide.</i>	29													X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
RUTA	ReturnUponUnableToApply <i>Return following investigation request and no remediation possible.</i> Règlement impossible <i>Retour à la suite d'une réclamation sans issue.</i>	29													X							
SL01	SpecificServiceOfferedByDebtorAgent <i>Due to specific service offered by the debtor agent</i> Service spécifique <i>Utilisé dans le domaine de la protection du débiteur, notamment pour des raisons légales liées au règlement EU 260/2012 (article 5).</i>	63														X	X			X	X	
TECH	TechnicalProblem <i>Cancellation requested following technical problems resulting in an erroneous transaction.</i> <i>Transaction non conforme dû à un problème technique</i>	57				X	X															
TM01	Invalid Cut off time <i>Associated message, payment information block, or transaction was received after agreed processing cut-off time.</i> Heure limite dépassée <i>Le délai maximum d'exécution (Time out) constaté par l'un des intervenants</i> <i>L'opération n'a pas pu être traitée dans le délai se rapportant au SCT Inst.</i>	61	X		X										X							

Code ISO	ISO Name Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement SEPA Instantané reject	Virement – Rappel de fonds (Recall)	Virement SEPA Instantané Rappel de fonds (Recall)	Virements SEPA et SEPA Instantané Rép Posit/ Nég. à Recall	ACVS	ACVS Rejet/Retour (Reject/Return)	ACVS Remboursement (Refund)	Inquiry sur virement SEPA	RFRO	Réponse au RFRO	Virements internationaux (non SEPA)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement remboursement (Refund)	Prélèvements - Reversement (Reversal)	Prélèvements interentreprises rejet (Reject)	Prélèvements interentreprises retour (return)	Prélèvements interentreprises Reversement (Reversal)
UPAY	UnduePayment Payment is not justified. Reçu à tort Le paiement n'est pas justifié.	71													X							

9.2 TABLEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES OPERATIONS NATIONALES

Certains codes CFONB, utilisés anciennement pour les virements et/ou prélèvements nationaux, ne peuvent pas être utilisés pour les opérations SEPA. Cependant, afin de permettre leur éventuelle restitution en format ISO 20022, une correspondance est prévue.

Code CFONB	Définition Libellé Standard CFONB	ISO Name	Code ISO
16	Destinataire non reconnu	UnknownEndCustomer	BE06
32	Décision judiciaire	BlockedAccount	AC06
75	Demande de prorogation	SpecificServiceOfferedByDebtorAgent	SL01
76	Réclamation tardive	NotSpecifiedReasonCustomerGenerated	MS02

10 DOCUMENTS DE REFERENCE ET SITES INTERNET

- [1] EPC, SEPA Credit Transfer - Inter-PSP Implementation Guidelines - version 1.0, EPC115-06, 2024.
- [2] EPC, SEPA Credit Transfer - Customer-to-PSP Implementation Guidelines - version 1.0, EPC132-08, 2024.
- [3] EPC, SEPA Instant Credit Transfer Scheme - Inter-PSP Implementation Guidelines - 2025 version 1.0, EPC122-16, 2024.
- [4] EPC, SEPA Instant Credit Transfer Scheme - Customer-to-PSP - Implementation Guidelines - 2025 version 1.0, EPC121-16, 2024.
- [5] EPC, SEPA Direct Debit Core Scheme / Inter-PSP Implementation Guidelines, Version 1.1 ed., EPC114-06, 2024.
- [6] EPC, SEPA Direct Debit Core Scheme / Customer-to-PSP Implementation Guidelines, 2025 Version 1.1 ed., EPC130-08, 2024.
- [7] EPC, SEPA Direct Debit Business-to Business Scheme / Inter-PSP Implementation Guidelines, Version 1.0 ed., EPC301-07, 2024.
- [8] EPC, SEPA Direct Debit Business-to-Business Scheme / Customer-to-PSP Implementation Guidelines, 2025 Version 1.0 ed., EPC131-08, 2024.
- [9] CFONB, Brochure - Le virement SEPA instantané « SEPA Instant Credit Transfer », Paris, 2025.
- [10] CFONB, Brochure - Le virement SEPA " SEPA Credit Transfer ", Paris, 2023.
- [11] CFONB, Guide de convergence de l'utilisation des codes motif de R-Transactions - Prélèvements SDD CORE, Paris, 2014.
- [12] ISO, "ISO 20022," [Online]. Available: <https://www.iso20022.org/>.
- [13] EPC, EPC list of Countries in the SEPA Schemes' Geographical Scope - version 6.0, Brussels, 2025.
- [14] EPC, "EPC," [Online]. Available: <https://www.europeanpaymentscouncil.eu/>.
- [15] Banque de France, 2025. [En ligne]. Available: <https://www.banque-france.fr/fr>.
- [16] CFONB, «CFONB,» 2024. [En ligne]. Available: <https://www.cfonb.org/>.
- [17] Commission européenne, [En ligne]. Available: https://commission.europa.eu/index_fr.
- [18] Banque centrale européenne, [En ligne]. Available: <https://www.ecb.europa.eu/ecb/html/index.fr.html>.
- [19] FBF, «Fédération Bancaire Française,» 2024. [En ligne]. Available: <https://www.fbf.fr/>.
- [20] CFONB, Liste interbancaire codes motifs de rejet/retour et autres exceptions - virements SEPA, prélèvements SEPA, LCR, BOR, chèque - version 9, Paris, 2019.
- [21] EPC, SEPA Credit Transfer - Scheme Rulebook - version 1.0, EPC125-05, 2024.

11 GLOSSAIRE

Alias : il s'agit d'un autre nom utilisé pour récupérer l'identifiant unique (IBAN) d'un compte de paiement à partir d'une application, d'un système ou d'un schéma de recherche d'alias. Dans le cas d'une personne, ce serait un nom différent du nom de naissance. Pour une entreprise, il pourrait y avoir une différence entre le nom légal et commercial.

BIC (*Business Identifier Code*) : Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (International Standard Organisation) et servant à identifier une institution bancaire ou une entreprise.

CBPR+ : Cross Border Payments and Reporting Plus. Un schéma administré par SWIFT.

Conseil Européen des Paiements (*European Payments Council / EPC*) : Instance créée en 2002 par des établissements de crédit européens et des associations professionnelles. L'EPC est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y appropriées.

CSM (*Clearing and settlement mechanism*) : Système interbancaire de compensation et de règlement des opérations échangées entre PSP (« patte euro »).

Délai d'exécution (*Execution time*) : Délai qui s'écoule entre le moment de réception d'un ordre de Virement SEPA Instantané par le PSP du Payeur et le moment où le compte du PSP du client Payé est crédité.

EEA : European Economic Area (en français, « EEE »).

EEE : Espace économique européen (en anglais, « EEA »).

Espace unique de paiement en euros (*Single Euro Payments Area / SEPA*) : Espace géographique à l'intérieur duquel chaque PSU pourra utiliser les moyens de paiement paneuropéens dans des conditions identiques.

EPC : *European Payments Council*, voir « Conseil Européen des Paiements ».

Horodatage : (en anglais, « *time stamp* ») donnée de nature électronique contenue dans un message de Virement SEPA Instantané qui donne l'heure exacte de prise en compte par le PSP du Payeur de l'instruction et qui constitue un élément de preuve.

IBAN (*International Bank Account Number*) : Identifiant international de compte bancaire.

IF : représente l'ensemble des « Institutions Financières » agissant en dehors de l'espace SEPA.

Institution financière : voir « IF ».

Jours ouvrables : jours au cours desquels le prestataire de services de paiements exerce une activité permettant d'exécuter une opération de paiement.

Jour ouvré bancaire :

- Il équivaut à un jour ouvré TARGET2 lorsqu'il s'applique aux virements SEPA classiques, aux prélèvements SEPA, aux virements VGM.

- Il équivaut à un jour ouvré TARGET2 lorsqu'il s'applique aux opérations connexes (R-messages) du virement SEPA instantané mais pas aux messages initiaux de SCT Inst (les Recall et Request for Recall by the Originator (RFRO) associés suivent donc le calendrier TARGET 2).
- Il correspond aux jours d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires pour les chèques et les effets de commerce.
- En correspondance bancaire (CBK), chaque devise a un calendrier spécifique.

Moment de réception : Le moment de réception correspond au moment où l'ordre de paiement est reçu par le PSP du Payeur ou au jour convenu entre le Payeur et son PSP.

Participant : Entité qui adhère au Scheme et qui en cela s'engage à en respecter les critères d'éligibilité.

Payé (Payee) : PSU (personne physique ou morale) qui est le destinataire prévu de fonds ayant fait l'objet d'un virement de toute nature.

Payeur (Payer) : PSU (personne physique ou morale) qui initie l'ordre de Virement depuis son compte de paiement.

Proxy : données utilisées pour récupérer l'identifiant unique (IBAN) d'un compte de paiement à partir d'une application, d'un système ou d'un schéma de recherche par données de substitution. Il peut s'agir, par exemple, du numéro de téléphone mobile, d'une adresse électronique du Payeur et/ou du Payé.

PSP : représente l'ensemble des « Prestataires de Services de Paiements », gestionnaires de comptes de paiement [PSP], qui opère dans la « patte euro », c'est-à-dire les personnes morales établissements de crédit et les personnes morales « qui fournissent à titre de profession habituelle les services de paiement mentionnés à l'article L.314-1 » du Code Monétaire et Financier, [CMF]. La Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM le Trésor Public ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations (article L.521-1 du CMF), lorsqu'ils fournissent des services de paiement, sont également des prestataires de services de paiement soumis aux règles exposées dans ce document.

PSP du Payé (Beneficiary PSP) : PSP qui crédite le compte du client Payé.

PSP du Payeur (Originator PSP) : PSP qui reçoit et exécute les instructions de virement payeur.

PSU (Payment Service User – utilisateur de services de paiement) : PSU est utilisé ici pour représenter l'ensemble des « Utilisateurs des Services de Paiement » qui désignent les clients donneurs d'ordre et Payés des PSP.

Recall : demande de retour de fonds à l'initiative du client Payeur ou de son PSP dans la perspective d'obtenir la contrepassation du virement SEPA (classique ou instantané) pour des motifs précis.

Request for Recall by the Originator (RFRO - Procédure de demande de retour de fonds à l'initiative du payeur) : demande de retour de fonds à l'initiative du Payeur auprès de son PSP dans la perspective d'obtenir la contrepassation du virement SEPA (classique ou instantané) pour des motifs précis.

Schéma : ensemble de règles et de procédures utilisées en dehors de l'espace SEPA et potentiellement spécifiques à une zone géographique ou une juridiction spécifique. Le plus courant est le CBPR+ (*Cross Border Payments and Reporting Plus*) de SWIFT.

Liste interbancaire des délais, des motifs de rejet/retour et autres exceptions

Scheme : ensemble de règles et de procédures édictées par l'EPC, Swift, une banque centrale ou tout autre organisme ayant autorité, applicables à un moyen de paiement ou un service connexe.

SEPA Request to Pay (demande de paiement) : le SEPA Request to Pay est un service d'échange de messages sécurisés et normés. Il propose au Payeur débiteur de payer sa dette lequel donne son accord pour initier un virement qui peut être notamment un virement SEPA ou un virement SEPA instantané. Il véhicule une référence de « bout en bout » sur 140 caractères qui permet in fine d'identifier le versement et de faire des rapprochements bancaires et comptables automatiquement. Le RTP peut être accompagné de pièces jointes.

SRTP : voir « SEPA Request to Pay ».

Tiers Payé (« Payee Reference Party ») : Le tiers Payé est une personne physique ou morale au nom de laquelle ou en lien avec laquelle le Payé reçoit un paiement.

Tiers payeur (« Payer Reference Party ») : Le tiers payeur est une personne physique ou morale au nom de laquelle ou en lien avec laquelle le Payeur effectue un paiement.

Transfer back : le transfer back permet à un Payé de virement SEPA instantané de restituer sous forme de virement SEPA classique ou instantané tout ou partie des fonds au Payeur du virement SEPA instantané initial. Si le Payé ne détient pas l'IBAN du Payeur du virement SEPA instantané initial, il peut, si son PSP propose le service, préciser dans son instruction de paiement de transfer back un identifiant alternatif autre que l'IBAN. Le service basé sur un identifiant alternatif est optionnel pour les PSP. L'instruction de transfer back obéit à des règles techniques détaillées dans les Implementation Guidelines de l'EPC.

Vérification du Bénéficiaire : Scheme européen créé par l'EPC visant à indiquer au Payeur le niveau d'exactitude des informations identifiant un Bénéficiaire, telles que transmises par le Payeur à son PSP.

Virement CBK : transfert de fonds réalisé via *correspondent banking*.

Virement non SEPA : transfert de fonds réalisé par virement VGM ou virement CBK (voir ces définitions).

Virement SEPA (SEPA Credit Transfer / SCT) : Transfert de fonds en euros entre comptes de paiement de PSU à l'intérieur de l'Espace unique de paiements en euros. Le virement SEPA s'appuie sur des messages conformes aux normes internationales (ISO 20022) et utilise l'IBAN pour identifier les numéros de comptes des deux PSU concernés et le BIC pour identifier leurs PSP.

Virement SEPA Instantané : opération de paiement en euros destiné à l'exécution de transferts de fonds en 7/24/365 entre les comptes de paiement d'un payeur et d'un payé ouverts sur les livres des PSP situés dans l'espace SEPA. L'adhésion au schéma SEPA Virement instantané est obligatoire pour tout PSP situé au sein de l'Espace Économique Européen qui propose déjà du Virement SEPA standard. Le Virement SEPA Instantané respecte un ensemble commun de règles, de pratiques et de messages définis au niveau européen. Ses modalités de fonctionnement sont définies par l'EPC dans un ensemble de documents.

Virement VGM (virement gros montant) : transfert de fonds réalisé via un système organisé (RTGS) en euro. Ils peuvent être réalisés au niveau national, européen ou international.